

SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ 2025 DU SIAO DE L'OISE



GOUVERNANCE



Présidente
Domitille RISBOURG



Directeur Général
Jean-Christophe DUMOULIN



**Directrice du pôle orientation /
logement / accompagnement**
Sophie ROUVILLER



Directrice adjointe
Clémence VASSELLE



Une équipe engagée au quotidien
pour accompagner les personnes
en situation de vulnérabilité,
de la rue au logement.



ENCADREMENT DES SERVICES



Cheffe de service 115
Marine MATUZOLELE-GORJU



Cheffe de service SIAO
Alison BRIDEN



**Chef de service Dispositif Hôtelier
(DHU 484) et LIGO**
Quentin THIBAUT

SOMMAIRE

<i>Ressources humaines 2025</i>	3
Synthèse générale	4
Le 115	9
<i>Focus : Les personnes victimes de violences conjugales</i>	16
Le SIAO Insertion	19
<i>Le SIAO Insertion en chiffres</i>	21
<i>Les chiffres clés par missions</i>	22
<i>Perspectives et travaux 2026</i>	33
Le dispositif hôtelier (DHU 484)	35
<i>Focus sur l'HU périnatal</i>	38
Le LIGO	40
Les psychologues du SIAO-115	42
<i>Réflexion clinique</i>	44
Conclusion générale	45

RESSOURCES HUMAINES

SIAO – Année 2025

L'année 2025 a été marquée par une activité soutenue en matière de gestion des ressources humaines au sein du SIAO, traduisant à la fois une dynamique de développement du service et des mouvements internes importants.

CHIFFRES CLÉS 2025

					
EMBAUCHES CDI	EMBAUCHES CDD	DÉPARTS	CHANGEMENTS D'AFFECTATION INTERNE	PROMOTIONS	STAGIAIRES
6	6	8,5	7	2	6

	EMBAUCHES CDI	EMBAUCHES CDD	DÉPARTS	CHANGEMENTS D'AFFECTATION INTERNE	PROMOTIONS	STAGIAIRES
 ETP	6	6	8,5	7	2	6
 EFFECTIF	6 dont 2 créations de poste, 3 remplacements et 1 réintégration suite à une inaptitude déclarée caduque par le CPH	6 dont 2 renforts estivaux, 2 renforts absences et 2 renforts hivernaux	• 3 démissions • 1 rupture de période d'essai (initiative salarié) • 1 rupture conventionnelle • 3,5 fins de CDD	7 dont 3 créations de postes et 4 remplacements	2 dont 1 création de poste et 1 remplacement	5 stages 2025 ; 1 stage 2025/2026
 TYPES DE POSTES CONCERNÉS	• 2 Evaluatrices • 1 Chargé d'étude et d'observation sociale • 1 Secrétaire de direction • 1 Référente accès aux droits • 1 Référente parcours logement	• 6 Ecouteurs 115	• 1 Référente jeunes • 1 Cheffe de service • 1 Psychologue • 3,5 Ecouteurs 115 • 1 Evaluatrice • 1 Référente parcours logement	• 2 Référentes parcours logement • 1 Régulatrice chargée d'orientation • 1 Chargée d'orientation SIAO • 2 x 0,5 Référents CCAPEX • 1 Coordinatrice de parcours SIAO • 1 Evaluatrice	• 2 Cheffes de service	

 FORMATIONS PLURIANNUELLES CERTIFIANTES 2024/2025	 FORMATIONS ANNUELLES QUALifiantES 2025	 FORMATIONS LIÉES À L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS	 FORMATIONS SÉCURITÉ ET HYGIÈNE
• Chef de service des établissements et services sociaux et médico-sociaux  1 salarié	• Prendre la parole en public en milieu professionnel et face aux médias  2 salariés	• Accueillir et accompagner les femmes migrantes, primo-arrivantes face aux discriminations et aux violences • Le développement du pouvoir d'agir dans la pratique du travail social • Traumatismes : l'enfant et ses parents  1 salarié  1 salarié  1 salarié	• Manipulation extincteurs EPI • SST initial ou maintien  4 salariés  5 salariés



SYNTHESE GENERALE

Le SIAO Insertion : organiser, coordonner et réguler les parcours

L'année 2025 a marqué une étape importante pour le SIAO de l'Oise, à la fois dans son organisation interne et dans l'évolution de ses missions. Dans un contexte de forte tension sur l'hébergement et le logement, le service a poursuivi son adaptation afin de répondre au mieux aux besoins du territoire et aux attentes des partenaires.

L'obtention de financements complémentaires, ayant permis notamment la création de trois postes supplémentaires, a engagé une réorganisation du service. Cette évolution a nécessité un important travail collectif autour des pratiques professionnelles, de la répartition des fonctions et des besoins émergents du territoire.

Cette phase de transformation s'est accompagnée d'une activité RH soutenue, marquée par plusieurs recrutements, mobilités et départs, mobilisant fortement les équipes autour des enjeux d'intégration, de transmission et de continuité de service.

Malgré ces mouvements, le SIAO a maintenu l'ensemble de ses missions, tout en développant progressivement de nouvelles fonctions, notamment autour de l'observation sociale, de l'analyse des besoins et de l'accès aux droits.

L'année 2025 a également permis de poursuivre un travail important de formalisation des pratiques professionnelles. La réécriture des procédures internes, l'actualisation des circuits d'orientation et la clarification des modalités d'évaluation ont contribué à renforcer la lisibilité des missions du SIAO, tant pour les équipes que pour les partenaires du territoire.

Un travail spécifique a également été engagé autour de la mission d'évaluation afin de repositionner cette fonction au cœur de la coordination des parcours. Cette réorganisation a permis d'améliorer la qualité des évaluations, de fluidifier certains circuits d'orientation et de renforcer les liens avec les partenaires de l'hébergement, du logement et de l'accompagnement social.

Dans cette dynamique, le SIAO poursuit son positionnement comme acteur central de la coordination des parcours "de la rue au logement", en articulation étroite avec les services de l'État, les opérateurs du territoire et les dispositifs spécialisés.

Le 115 : une plateforme sous tension permanente

Le 115 demeure la porte d'entrée de l'urgence sociale dans le département et assure quotidiennement des missions d'écoute, d'évaluation, d'orientation et de mise à l'abri.

En 2025, le service a enregistré 48 476 demandes d'hébergement, soit plus de 10 700 sollicitations mensuelles. Ce niveau d'activité confirme une pression constante sur le dispositif, dans un contexte où les capacités d'hébergement restent insuffisantes face aux besoins exprimés.

Les demandes concernent majoritairement des personnes isolées et des ménages confrontés à des ruptures de parcours : fin d'hébergement, séparation, arrivée récente sur le territoire, perte de logement ou situation de rue.

Au-delà du volume d'activité, les équipes constatent une aggravation des vulnérabilités sociales et psychiques des publics accompagnés, nécessitant des temps d'évaluation plus importants et la recherche de réponses de plus en plus adaptées.

L'année 2025 confirme également l'écart persistant entre le volume des demandes adressées au 115 et les places réellement disponibles. L'absence de solution d'hébergement demeure le principal motif de non-réponse. Une part importante des personnes appelant le 115 déclare avoir dormi à la rue, dans un véhicule ou dans des conditions particulièrement précaires avant leur sollicitation.

Cette tension structurelle place les équipes dans une gestion quotidienne de l'urgence et de la priorisation, nécessitant des arbitrages permanents entre vulnérabilités, disponibilités et continuité des parcours.

Les données d'activité montrent également une diversification des profils accompagnés. Les personnes isolées restent majoritaires, mais les équipes observent des situations de plus en plus complexes mêlant précarité sociale, difficultés administratives, problématiques de santé mentale, addictions ou ruptures familiales.

Les situations de violences conjugales restent une priorité forte du 115 et nécessitent une mobilisation immédiate des équipes ainsi qu'une coordination étroite avec les partenaires judiciaires, associatifs et institutionnels. Le service s'inscrit pleinement dans les orientations nationales récentes visant à renforcer la sécurisation des parcours des femmes victimes de violences et le rôle du SIAO dans leur orientation.

L'année 2025 a enfin été marquée par le renforcement du travail partenarial avec les services de l'État, le Samu social, les dispositifs d'asile, les acteurs sanitaires et les partenaires judiciaires. Des temps de formation, d'immersion et d'harmonisation des pratiques ont été développés afin de renforcer l'interconnaissance des acteurs et l'adaptation des réponses apportées aux publics.

Le recrutement d'un chargé d'études et le développement de la mission d'observation sociale constituent également des leviers importants pour améliorer la connaissance des besoins du territoire et soutenir le pilotage des politiques publiques.

Le dispositif hôtelier (DHU484)

L'année 2025 aura été largement consacrée à la préparation de la transformation du dispositif hôtelier départemental, engagée à la demande de la DDETS dans une logique d'harmonisation régionale des pratiques d'hébergement d'urgence.

Dans ce cadre, les 600 places d'hôtel historiquement gérées par l'ADARS ont été reconfigurées vers un dispositif de 484 places d'hébergement d'urgence organisées autour de prises en charge de 7 nuits renouvelables. Les 116 places restantes ont été redistribuées à d'autres opérateurs du territoire.

Cette évolution traduit une transformation importante des politiques publiques d'urgence sociale, avec un renforcement de la logique de régulation par le 115 et une évolution des modalités de prise en charge.

Si le nouveau fonctionnement ne sera effectif qu'à compter du 1er avril 2026, l'année 2025 — et particulièrement son dernier trimestre — a mobilisé fortement les équipes autour de sa préparation : travail avec les services de l'État, rencontres avec les hôteliers, information des ménages et réorganisation des modalités de suivi.

Cette transformation vient également questionner les pratiques professionnelles. Le passage à des prises en charge courtes modifie profondément le rapport à l'accompagnement social et nécessite une adaptation importante des équipes, tant sur le plan opérationnel que relationnel.

Dans ce contexte, l'Association réaffirme sa volonté de maintenir un accompagnement digne, respectueux des parcours et des situations individuelles, malgré les contraintes croissantes du dispositif.

L'activité hôtelière est restée particulièrement soutenue en 2025, avec un volume stable compris entre 17 000 et 19 000 nuitées mensuelles. Ces données confirment la place centrale du dispositif hôtelier dans la réponse apportée aux situations d'urgence sur le territoire.

L'analyse des sorties met en évidence des orientations très majoritairement dirigées vers d'autres dispositifs d'hébergement, avec très peu d'accès directs au logement autonome. Cette réalité illustre les difficultés persistantes de fluidification des parcours résidentiels.

Le LIGO : un tiers-lieu en redéfinition

Le LIGO poursuit son évolution afin de réaffirmer son rôle de tiers-lieu de proximité sur le territoire creillois.

Une nouvelle feuille de route a été engagée afin de recentrer les missions autour de l'accueil, de l'écoute, de l'aide alimentaire, de l'accès aux droits et de l'évaluation des besoins des personnes accueillies.

Cette réorganisation vise également à permettre aux travailleurs sociaux de recentrer leur intervention sur l'accompagnement et la relation aux publics, dans un contexte où les besoins de proximité restent particulièrement importants.

Le LIGO constitue aujourd'hui un espace complémentaire au dispositif d'hébergement hôtelier/DHU, proposant un espace d'échange multiculturel, un sas de décompression et d'entraide nécessaire pour faire face aux situations de précarité et d'incertitude sur le devenir des personnes hébergées.

Les psychologues du SIAO

Dans un contexte marqué par une augmentation importante des problématiques de santé mentale parmi les publics accompagnés, les psychologues du SIAO occupent une place de plus en plus essentielle.

Leur intervention permet d'apporter un éclairage clinique sur les situations complexes, de soutenir les équipes confrontées à des situations de grande vulnérabilité et de contribuer à une meilleure prise en compte des problématiques psychiques dans les orientations et les parcours.

Elles participent également au renforcement des liens avec les partenaires sanitaires et médico-sociaux, dans une logique de coordination autour des situations les plus complexes.

Leur présence constitue aujourd'hui un appui indispensable dans un contexte d'intensification des situations de détresse sociale et psychique rencontrées par les professionnels.

Lecture transversale et enjeux

L'année 2025 confirme les tensions importantes qui traversent aujourd'hui l'ensemble du secteur de l'hébergement et de la veille sociale. Le 115 a connu une augmentation constante des sollicitations, dans un contexte où les capacités d'hébergement restent insuffisantes au regard des besoins du territoire et où les sorties vers le logement demeurent particulièrement difficiles.

Au-delà du volume d'activité, les équipes sont confrontées à des situations toujours plus complexes : familles avec enfants, femmes victimes de violences, personnes présentant des troubles psychiques, ruptures de parcours, grande précarité administrative et sociale. Cette réalité impose au SIAO-115 un travail quotidien de régulation sous forte contrainte, avec des arbitrages permanents entre urgence, vulnérabilité et places réellement disponibles.

L'année 2025 aura également été marquée par la préparation de la transformation du dispositif hôtelier vers le DHU 484. Ce nouveau fonctionnement, centré sur des prises en charge courtes renouvelables, vient profondément modifier les pratiques professionnelles, l'organisation des équipes et le rapport à l'accompagnement social.

Dans ce contexte, les professionnels expriment des inquiétudes fortes : difficulté à maintenir du temps d'écoute et d'accompagnement, intensification des flux, fatigue liée à la gestion permanente de l'urgence, mais aussi augmentation très nette des situations de souffrance psychique rencontrées au quotidien.

Ces constats rappellent la nécessité de continuer à renforcer les liens entre hébergement, santé, logement et accompagnement social, tout en maintenant une coopération étroite avec l'ensemble des partenaires du territoire.

Perspectives 2026

L'année 2026 marquera une étape importante avec la mise en œuvre effective du DHU 484 à compter du 1er avril. Cette évolution demandera une adaptation importante des organisations, des pratiques de régulation du 115 et des modalités d'accompagnement des ménages.

Les enjeux pour l'année à venir seront nombreux :

- Maintenir une régulation réactive et lisible dans un contexte de forte tension ;
- Préserver la qualité de l'accompagnement malgré des temporalités plus courtes ;
- Éviter les ruptures de parcours pour les ménages les plus vulnérables ;
- Renforcer encore les articulations avec les acteurs du logement, de la santé et de l'accès aux droits ;
- Poursuivre le travail engagé autour du Logement d'Abord et du déploiement du dispositif « Un Chez Soi d'Abord » dans l'Oise.

L'année 2026 devra également permettre de consolider le partenariat engagé avec les services de l'État. Le travail mené conjointement autour de la transformation du dispositif hôtelier, du pilotage de l'urgence sociale et des réponses apportées aux publics les plus vulnérables constitue aujourd'hui un enjeu central pour le territoire.

Dans cette continuité, la signature de la CPO ainsi que la formalisation des conventions tripartites viendront sécuriser et structurer davantage le cadre de coopération entre l'État, l'association et les opérateurs mobilisés.

Enfin, dans un contexte budgétaire et social toujours plus tendu, l'enjeu sera aussi de préserver les équipes, leur capacité d'action et le sens de leurs missions, afin de continuer à garantir une réponse la plus humaine et la plus adaptée possible aux personnes accompagnées.

Le 115

Le 115 constitue la porte d'entrée de l'urgence sociale dans le département de l'Oise. À travers sa plateforme téléphonique, il assure une mission d'accueil, d'écoute, d'évaluation des situations et d'orientation des personnes en situation de grande précarité vers les dispositifs d'hébergement d'urgence et les partenaires adaptés.

L'année 2025 confirme une pression importante sur le dispositif d'urgence sociale, avec plusieurs milliers de ménages sollicitant le 115 pour une mise à l'abri ou un accompagnement face à des situations d'extrême vulnérabilité.

Activité du 115

En 2025, le 115 de l'Oise a enregistré **48 476 demandes d'hébergement**, révélant une contrainte toujours importante sur le dispositif d'urgence avec une moyenne de **10 771,67 appels mensuels**.

Une part significative des appels concerne des personnes ne disposant d'aucune solution d'hébergement et contraintes de dormir à la rue ou dans des conditions précaires avant leur prise de contact avec le service.

Indicateur des appels téléphoniques au 115 de l'Oise

Le nombre d'appels reçus sur la ligne de la plateforme téléphonique 115 est enregistré via le Guide Vocal Orange.

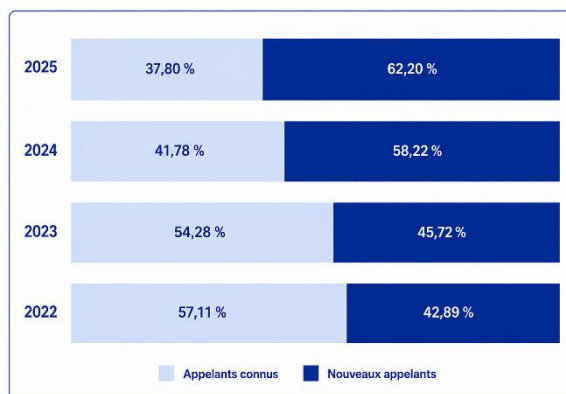
Nous constatons une augmentation du total annuel d'appels 115 à hauteur de 23.22% entre 2024 et 2025, pour autant la ligne partenaire reste de manière générale assez équilibré sur ces deux années avec environ 14 000 appels annuels.

Indicateur	2024	2025
Total annuel appels 115	104 900	129 260
Moyenne mensuelle 115	8 742	10 772
Total Ligne partenaire 115	14 984	14 533
Moyenne mensuelle Ligne partenaire 115	1 249	1 211

Répartition nouveaux appelants vs appelants connus

La répartition entre nouveaux appelants et appelants déjà connus du 115 témoigne d'un renouvellement constant du public tout en révélant une part importante de situations déjà suivies par le dispositif.

Depuis 2022 cette donnée concernant les nouveaux appelants ne cesse d'augmenter prenant 20 points de 2022 (42.89%) à 2025 (62.20%). Nous constatons ainsi que la tendance en trois ans s'est inversé.



Répartition mensuelle des appels au 115

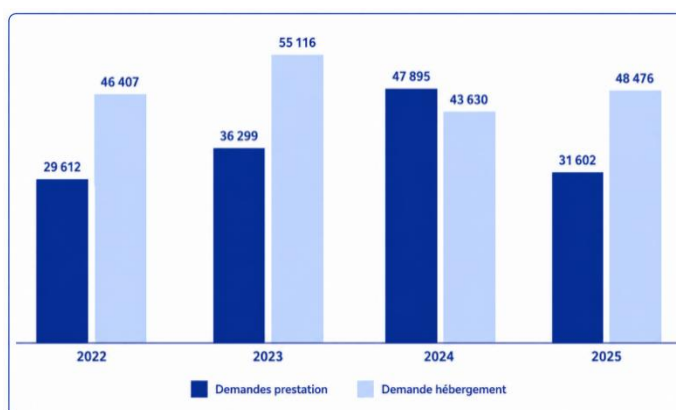
Les données mettent en évidence d'importantes fluctuations du volume d'appels au 115 tout au long de l'année 2025, révélant des tendances saisonnières prononcées ainsi que des défis structurels dans l'accompagnement des publics vulnérables.

Le début de l'année se caractérise par un volume mensuel supérieur à 12 000 appels. À titre de comparaison, en 2024, le pic mensuel le plus élevé s'établissait à 10 448 appels (en décembre), pour une moyenne annuelle de 6 867 appels, contre une moyenne de 10 771 appels sur l'année en cours.



Demandes de prestation / demandes d'hébergement

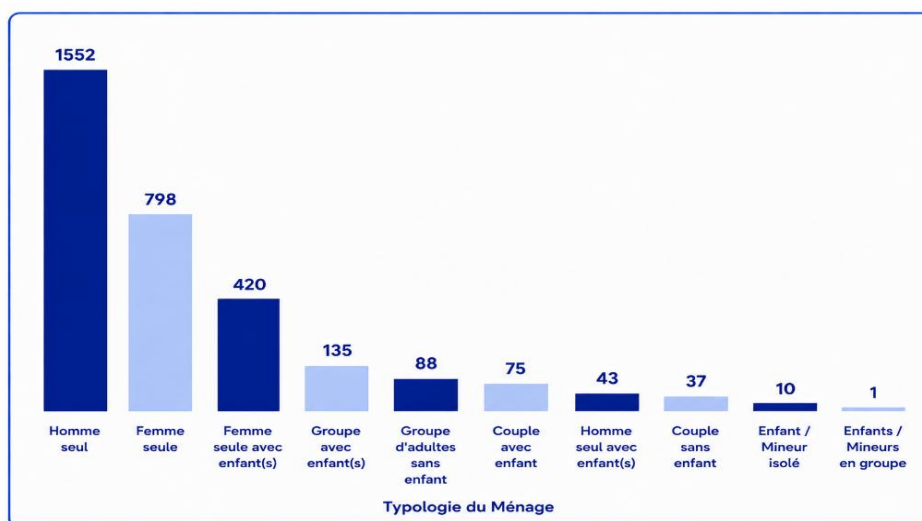
Les sollicitations adressées au 115 concernent à la fois des besoins immédiats de mise à l'abri et des demandes d'accompagnement, d'écoute ou d'orientation vers les dispositifs sociaux.



Sur les quatre dernières années, on observe que 2025 constitue la deuxième année la plus sollicitée en matière de demandes d'hébergement, après 2023. Cela s'inscrit malgré la mise en place, cette même année, de dispositifs intégrant une mise à l'abri hebdomadaire, impliquant pour une partie des ménages une sollicitation limitée à un appel par semaine.

Par ailleurs, les demandes de prestations sont en diminution de 34% vis-à-vis de 2024. Cette évolution s'explique notamment par l'orientation d'un grand nombre de bénéficiaires vers un accès direct aux structures d'hébergement, sans passer par les maraudes, favorisant ainsi une prise en charge immédiate en après-midi ou en début de soirée.

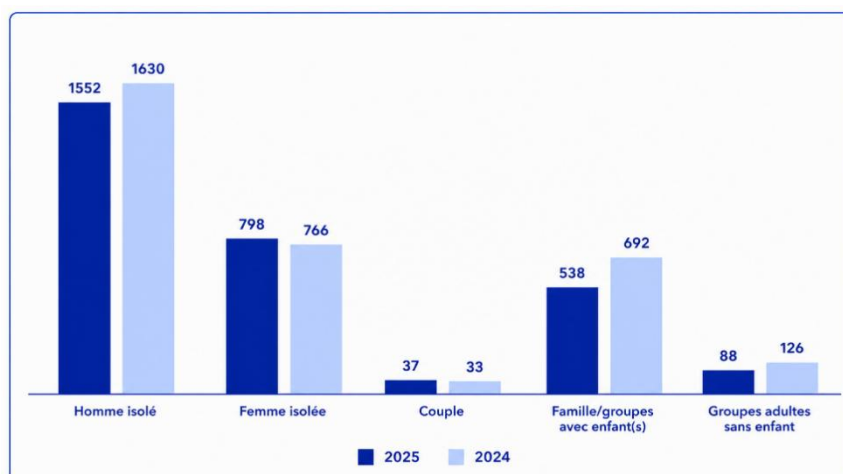
Typologie des ménages en demande d'hébergement



Les demandes d'hébergement proviennent majoritairement de personnes isolées, illustrant la forte vulnérabilité des publics seuls dans les situations de rupture résidentielle. A eux seuls, **les publics isolés représentent 74,4 %** des demandes, confirmant une prédominance très nette de l'isolement, en particulier masculin.

Les ménages avec enfants représentent environ 20 % des demandes, avec une forte présence des familles monoparentales féminines.

Nous constatons que ces deux dernières années l'équilibre des typologies de ménage reste similaire, en effet, la part d'isolés restent conséquente dans la gestion des appels.



Le lieu où le ménage a dormi la veille

L'analyse des situations de logement déclarées à la veille de la demande met en évidence une prédominance marquée des situations de grande précarité.

En effet, plus de 1 450 ménages, soit 39%, indiquent avoir dormi la veille à la rue, en squat ou dans un hébergement de fortune. Ce chiffre traduit une situation d'extrême vulnérabilité pour une part très importante des personnes qui contacte notre dispositif. Il souligne l'ampleur des ruptures de parcours de vie.

Lieu où le ménage a dormi la veille de la demande	Nombre de ménages	Pourcentages
Rue	1 374	33,3 %
Commissariat de police	913	22,1 %
Hôpital général	426	10,3 %
Établissement de cure, post-cure	251	6,1 %
Structure d'urgence	265	6,4 %
Hébergement mobile ou de fortune	172	4,2 %
Lieu religieux (église, mosquée, synagogue...)	133	3,2 %
Domicile personnel ou conjugal	66	1,6 %
SQAT	50	1,2 %
Hôpital psychiatrique	52	1,3 %
Autre	429	10,4 %
Total	3 159	100 %

Note : Les lieux présentant de faibles effectifs ont été regroupés dans la catégorie « Autre » afin de simplifier la lecture du tableau.

Motifs des demandes

Les motifs de sollicitation du 115 reflètent principalement des ruptures de parcours (arrivée sur le territoire, fin d'hébergement, expulsion locative, sortie de détention ou situation de rue) nécessitant une réponse rapide du dispositif d'urgence en lien avec le sujet évoqué précédemment.

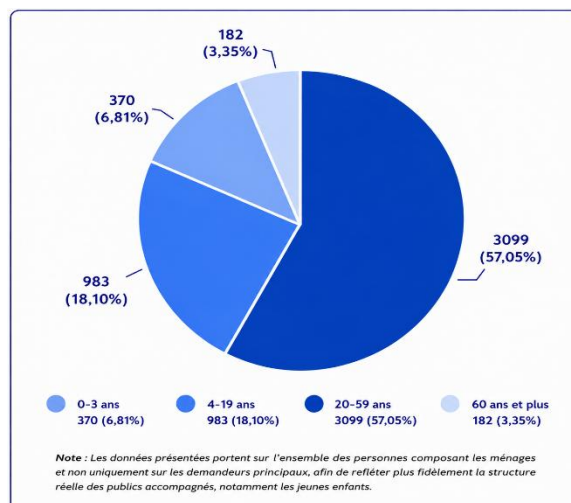
Motif de la demande	Nombre de demandes	Pourcentages (%)
Dort dans la rue	15 054	31,1 %
Arrivée en France	15 165	31,3 %
Absence de ressources	4 602	9,5 %
Fin d'hébergement chez des tiers	1 629	3,4 %
Sortie d'hébergement	1 599	3,3 %
Fin d'hospitalisation	1 114	2,3 %
Expulsion locative	859	1,8 %
Séparation ou rupture des liens familiaux	501	1,0 %
Violences familiales-conjugales	282	0,6 %
Sortie dispositif asile	1 063	2,2 %
Autre	5 840	12,0 %
Total	48 476	100 %

Note : Les motifs de demande présentant de faibles effectifs ont été regroupés dans la catégorie « Autre » afin de simplifier la lecture du tableau (exemples : Sortie de logement, etc.).

Répartition par âge des personnes

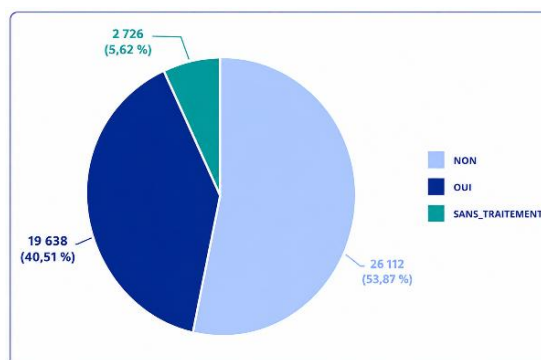
La majorité des personnes en demande d'hébergement se situe dans la tranche d'âge active, soulignant l'impact de la précarité sur des publics en âge d'insertion. Cette mise en lumière souligne également certaines contraintes géographiques abordés par les ménages dès lors qu'il y a un emploi ou une formation et que ces ménages ne sont pas véhiculés. Le 115 peut être confronté à des refus de proposition d'hébergement liés à un éloignement géographique par exemple.

En 2024 il y avait un nombre d'enfant beaucoup plus conséquent en demande active auprès du 115 de l'Oise.

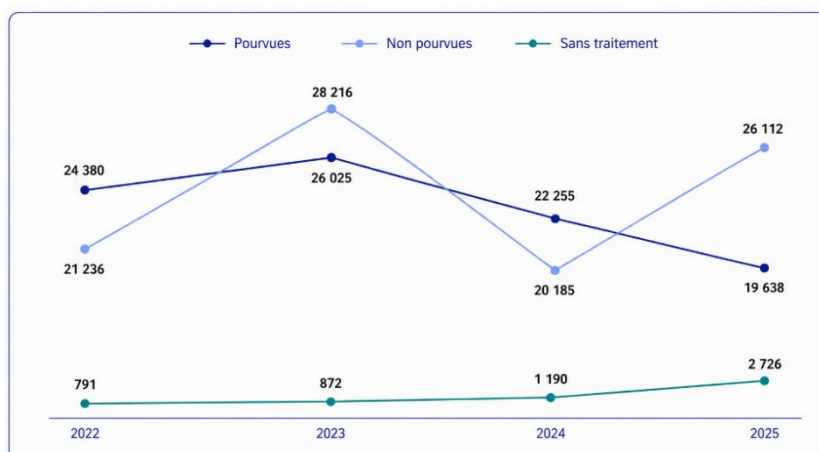


Demandes pourvues / non pourvues

L'écart entre les demandes pourvues et non pourvues illustre la tension persistante entre les besoins exprimés par les ménages et les capacités d'hébergement disponibles.

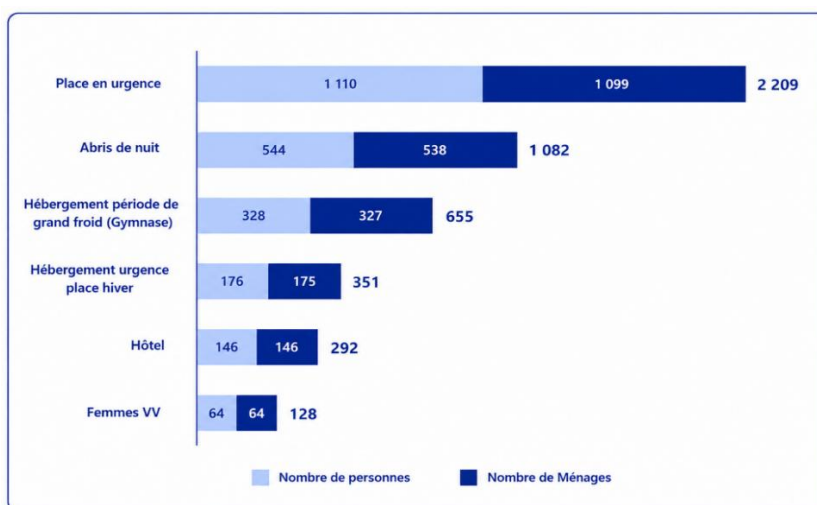


Ces dernières années restent marquées par un chevauchement des demandes pourvues et non pourvues, cependant c'est la première fois depuis 2022 qu'un écart de plus de 2 000 demandes (6474 demandes exactement) est présent.



Solutions d'hébergement mobilisées

Les orientations vers l'hébergement reposent principalement sur les places d'urgence et les dispositifs temporaires, confirmant leur rôle central dans la réponse aux situations de crise.

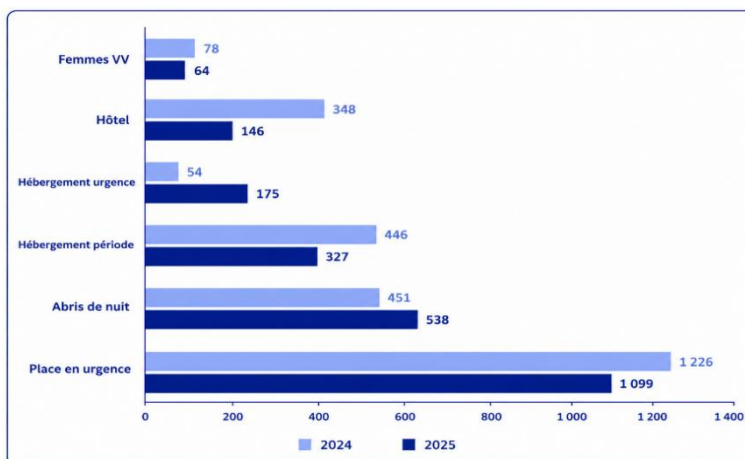


NB : La modalité « NR » (non renseignées), représentant 2739 personnes et 2722 ménages, ont été volontairement exclues de cette analyse afin d'améliorer la lisibilité et la pertinence du graphique.

Comparatif des types d'orientations en hébergement

Nous souhaitons mettre en lumière sur deux années consécutives un comparatif des différents types d'orientation d'hébergement.

Nous pouvons constater que la plupart des catégories montrent une hausse en 2025 par rapport à 2024. Cela suggère soit une demande accrue, soit un recours plus fréquent à ces dispositifs.



Motifs de refus du 115

L'absence de places disponibles constitue le principal motif de refus, révélant la saturation structurelle du dispositif d'hébergement d'urgence. Cette indisponibilité s'explique à la fois par la composition des ménages en inadéquation avec les places disponibles, par certains statuts administratifs incompatibles avec les dispositifs existants, ainsi que par un déséquilibre entre une offre insuffisante et une demande croissante.

Motif de refus 115	Fréquence	%
Absence de places disponibles	45 318	93,5 %
La personne a pu se maintenir dans l'hébergement où elle était	2 291	4,7 %
Personne ayant encore besoin de soins médicaux	286	0,6 %
La personne ne s'est pas présentée - Refus structure	62	0,1 %
Refus lié au comportement de l'utilisateur	52	0,1 %
Absence de places compatibles avec la composition du ménage	51	0,1 %
Transfert vers un autre SIAO	299	0,6 %
Autre	117	0,2 %
Total	48 476	100 %

Note : Les motifs de refus présentant de faibles effectifs ont été regroupés dans la catégorie « Autre » afin de simplifier la lecture du tableau (exemples : Fermeture de place ou de structure, Fin de prise en charge 115, etc.)

Le motif « *la personne a pu se maintenir dans l'hébergement où elle se trouvait* » concerne principalement des ménages hébergés chez un tiers, au domicile avec une séparation envisagée ou une mesure d'expulsion locative par exemple, qui sollicitent néanmoins le 115 afin d'obtenir des informations sur les solutions envisageables à court terme. Il peut également s'agir de personnes prises en charge au sein de structures d'hébergement spécifiques, telles que des dispositifs du DNA ou protection de l'enfance (ASE).

Le motif « *la personne a encore besoin de soins médicaux* » renvoie quant à lui, dans la majorité des cas, à des personnes hospitalisées ou en établissement cure/post-cure qui contactent le service en amont de leur sortie, afin d'anticiper leur prise en charge et leur orientation vers une solution adaptée.

Durée d'errance

L'analyse de la durée d'errance des ménages en demande d'hébergement met en évidence une prédominance des situations de rue de longue durée. En effet, la majorité des ménages se trouvent en attente de solution depuis plus d'un an, traduisant un engorgement du dispositif et des difficultés d'accès à des hébergement pérennes.

Durée d'errance	Effectif	Pourcentage
0-5 mois	971	68,2 %
5-10 mois	97	6,8 %
10 mois et plus	356	25,0 %
Total	1 424	100 %

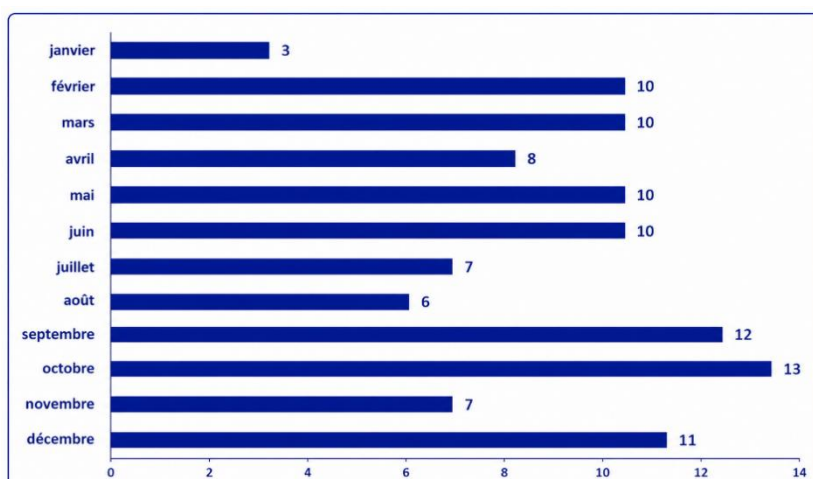
Par ailleurs, la présence non négligeable de ménages en errance récente souligne un flux continu de nouvelles demandes. Nous constatons une forte tension au-delà de 4 mois d'errance. Cette situation révèle un décalage entre l'offre disponible et les besoins, entraînant un allongement des délais de prise en charge et une précarisation accrue des publics concernés.

Focus : Les personnes Victimes de violence conjugales

Volume mensuel des appels

Les sollicitations liées à l'hébergement des personnes victimes de violences conjugales sont présentes tout au long de l'année. Les variations mensuelles observées reflètent la persistance de ces situations et soulignent la nécessité de maintenir un dispositif d'écoute et d'orientation en continu.

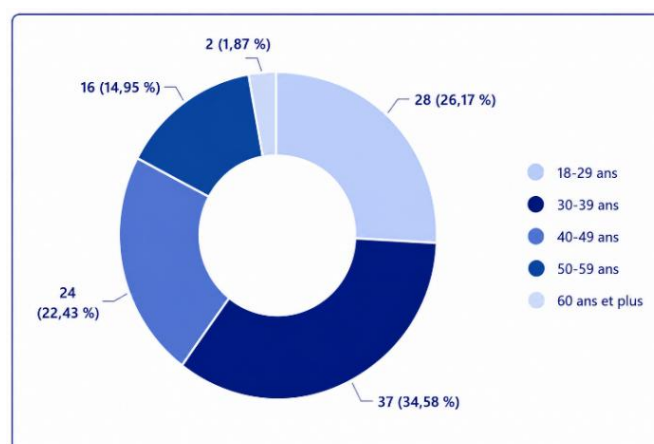
L'activité 2025 est mesurée à partir des prises de contact de personnes déclarant des violences conjugales et exprimant un besoin d'orientation vers un dispositif d'hébergement.



Répartition par tranche d'âge

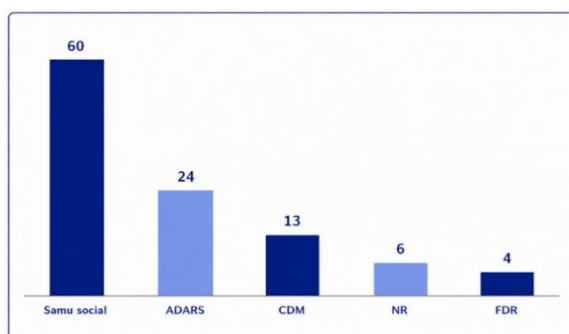
Les femmes âgées de 30 à 39 ans constituent la tranche d'âge la plus représentée parmi les victimes accompagnées à 34.58%, illustrant l'impact des violences conjugales sur des femmes souvent engagées dans une vie familiale et professionnelle. A noter qu'en 2024 le nombre le plus représenté était la tranche 18-29 ans à 31.9%.

La tranche dite « jeune » reste tout de même représentée à hauteur de 26.17%. Enfin, plus de la moitié des personnes principales du ménage déclarant des faits de violence à moins de 39 ans.



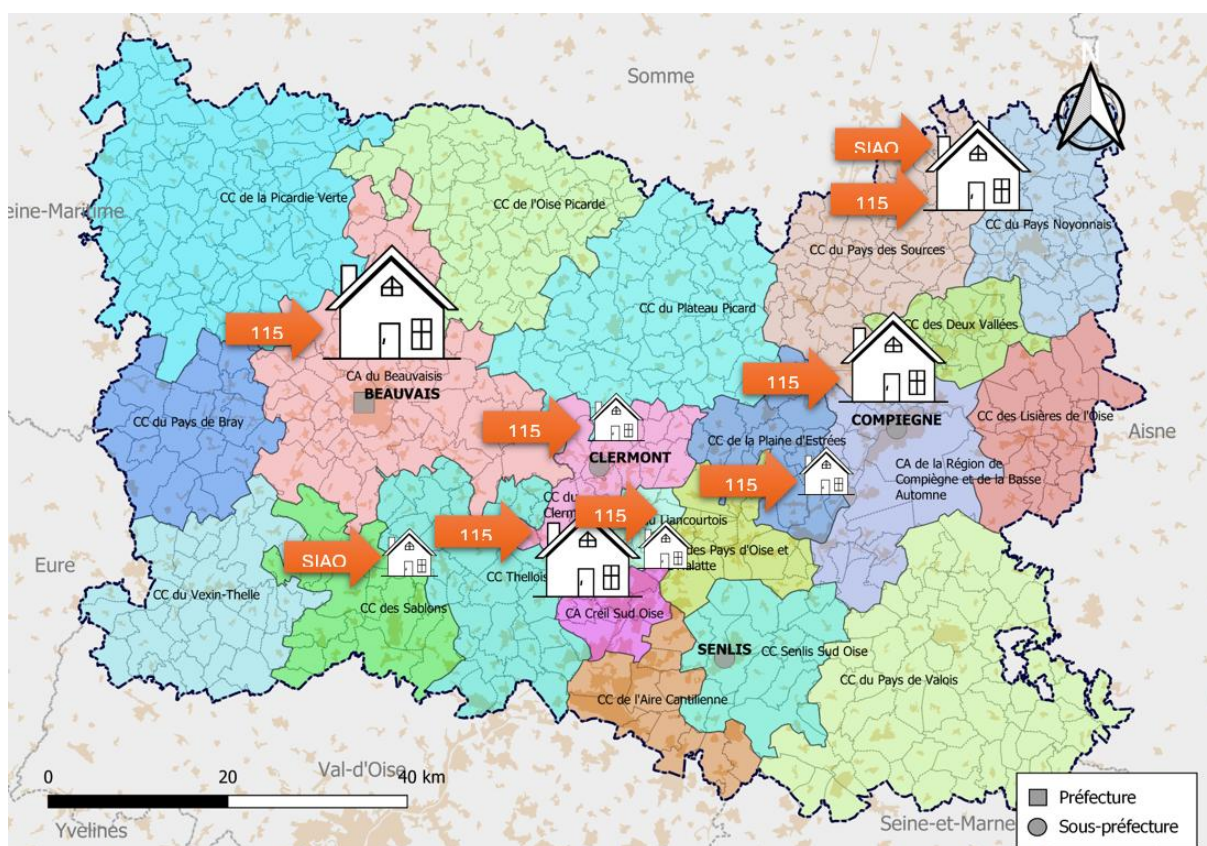
Répartition par dispositif d'orientation

L'orientation vers les dispositifs d'hébergement repose principalement sur les structures partenaires du territoire et la mobilisation du réseau local dans la mise à l'abri des victimes.



La diversité géographique des places disponibles permet de prendre en compte et de préserver les enjeux d'insertion professionnelle et de préserver cette dynamique mais avant tout d'éviter d'éloigner la victime sur le même secteur géographique que l'auteur.

La plupart de ces dispositifs sont desservis par les transports en commun, ce qui facilite la mobilité des ménages et les accompagne dans leur démarche de départ du domicile, tout en assurant la continuité de leurs déplacements.

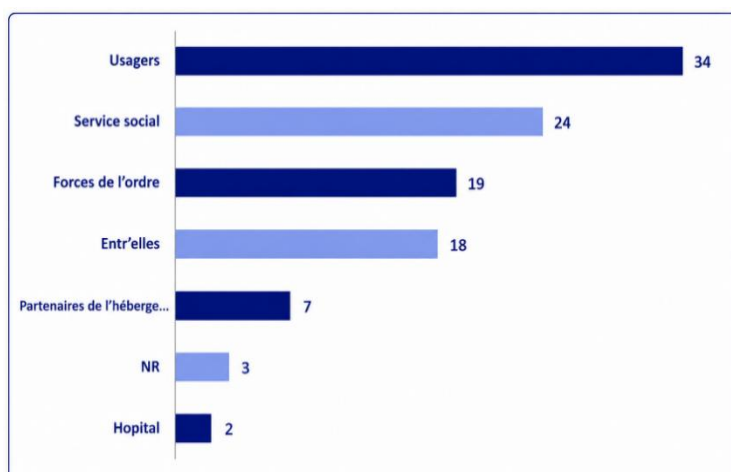


En 2025, le parc d'hébergement dédié aux victimes de violences a été renforcé pour atteindre un total de 112 places. Ce développement inclut un dispositif permettant l'accueil de ménages confrontés à des violences conjugales ou intrafamiliales, avec un accompagnement assuré jour et nuit par un travailleur social, ainsi que la possibilité d'accueillir des animaux de compagnie.

Les partenaires orienteurs

Les appels proviennent principalement des usagers eux-mêmes, mais aussi des services sociaux et des forces de l'ordre, ce qui met en évidence le rôle essentiel de différents acteurs dans le repérage et l'accompagnement des victimes.

Nous collaborons en continu avec notre réseau et participons aux différentes instances du territoire, ce qui nous permet d'assurer une veille active sur la création de nouveaux dispositifs et d'adapter nos conseils à chaque appel.

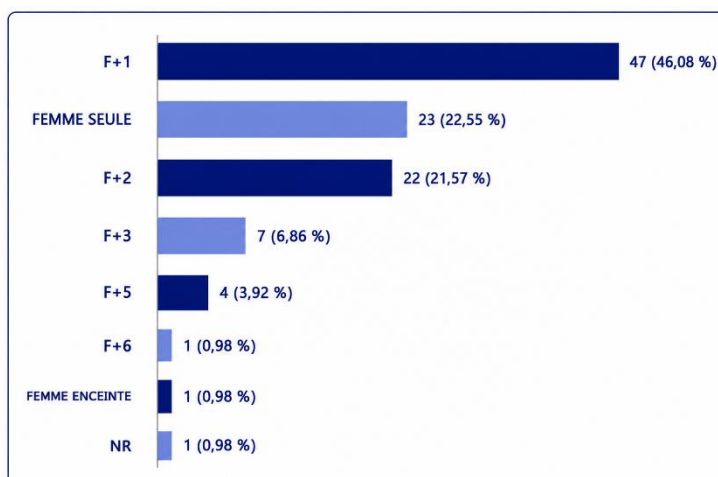


Typologie familiale

Les femmes victimes de violences sont le plus souvent accompagnées d'un ou de plusieurs enfants, rappelant les enjeux de protection et de mise à l'abri pour l'ensemble du foyer.

En 2024, la configuration familiale la plus fréquente était celle des femmes seules, représentant 33,3 % des situations, contre 22 % en 2025.

Nous constatons désormais que 44 % des appelantes sont des femmes avec un enfant. Viennent ensuite deux profils aux proportions similaires : les femmes seules (22 %) et les femmes avec deux enfants (21 %).



Par ailleurs, il convient de souligner que cette année, 71 % des personnes déclarantes ont entre un et trois enfants au moment de quitter leur domicile pour intégrer un dispositif d'accompagnement adapté.

Les structures dont l'ouverture est prévue en 2025/2026 s'orientent vers des typologies de chambres offrant une capacité d'accueil plus importante pour les enfants. Elles permettront notamment d'héberger des femmes accompagnées de trois ou quatre enfants, en adéquation avec les besoins actuellement observés. L'une des spécificités marquantes également est celle de l'accueil d'animaux de compagnie pour les deux créations de dispositif et l'une d'entre elle avec une chambre PMR.

Le SIAO Insertion

Bilan des projets pour 2025

Depuis Octobre 2024, un travail de réorganisation du SIAO est engagé suite au déploiement par la DIHAL de 500 etp à l'échelle nationale ayant permis la création de plusieurs postes. Des groupes de travail internes se sont déroulés d'Octobre 2024 à Janvier 2025, afin de réfléchir collectivement à une nouvelle organisation.

Les projets 2025 s'appuyaient sur cette réorganisation et visaient à :

- ✓ **Renforcer l'accompagnement des opérateurs AHI et logement adapté, dans la mise en œuvre de la réforme de l'offre et de l'utilisation du logiciel SI SIAO :**

Engager la mise en œuvre des conventionnements (conventions tripartites AHI et RS, convention SPIP, PVV etc.) en cohérence avec les orientations définies par l'Instruction du Gouvernement du 31 mars 2022, la circulaire du 24 juillet 2025 relative à l'accélération de l'accès au logement des personnes sans domicile et à l'amplification de leur accompagnement à la santé et à l'emploi et la circulaire du 25 Novembre 2025 relative à l'organisation territoriale du parcours d'hébergement et de relogement des femmes victimes de violences.

- ✓ **Développer la mission d'observation sociale du SIAO :**

En mars 2025, le SIAO a recruté **un chargé d'observation sociale et d'études statistiques** marquant ainsi une étape importante dans le développement de son rôle d'observatoire social.

Il a également le rôle de référent SI-SIAO au niveau départemental et assure à ce titre l'accompagnement des partenaires dans l'utilisation du logiciel, tout en répondant aux sollicitations de l'État, notamment dans le cadre du déploiement et du suivi du « module offre », pour lequel il a été fortement mobilisé. Par ailleurs, en étroite collaboration avec l'équipe du SIAO-115, il contribue au développement et à la valorisation des données quantitatives.

- ✓ **Coordination et visibilité du service**

Dans le cadre de la restructuration interne du service, le recrutement d'**un poste de coordinatrice** en août 2025 permet d'assurer la gestion de la commission SIAO, apporter un soutien technique à l'ensemble de l'équipe, coordonner la mise en œuvre de projets, accompagner l'équipe dans l'élaboration de ceux-ci et en s'appuyant sur les spécificités de chacun.

La coordinatrice a également organisé des rencontres régulières avec les partenaires. Ces échanges ont permis de mieux connaître les différents dispositifs et de rencontrer les équipes.

- ✓ **Formaliser et clarifier son cadre d'action.**

Le SIAO a également engagé un travail de formalisation et de clarification de son cadre d'action. La rédaction et l'actualisation de procédures internes ont permis de structurer davantage les pratiques professionnelles et d'harmoniser les modalités d'intervention.

Ce travail vise à offrir à l'équipe un cadre de référence partagé mais également de clarifier les modalités de collaboration avec les partenaires, en précisant les circuits d'orientation, les critères d'évaluation et les processus de décision.

Le SIAO Insertion et le 115 ensemble au plus près du terrain et des partenaires

✓ Participation à des colloques et forums et groupes de travail :

- Cellule locale solidarité pauvreté
- Réunion Réseau précarité santé
- CLSM
- Forum des solutions par la Ville de Compiègne
- CIL du Clermontois – La Thelloise- le pays de Valois
- Groupes de travail sur la réflexion de la RGPD
- Lutte contre le système prostitutionnel et la traite Humaines
- Formation « exploitation sexuelle des mineurs »
- Formation logement avec le SPIP
- Webinaire + réunion de présentation « pack nouveau départ »
- Formation en Visio sur les procédures Banque de France
- Réunion territoriale de la sous-préfecture « tutelle-curatelle »
- Dispositif 1 abri qui sauve des vies
- Dispositif O2R de Coallia

✓ Développement des actions partenariales

Plusieurs partenariats ont été développés au cours de l'année 2025. Parmi eux, il faut retenir :

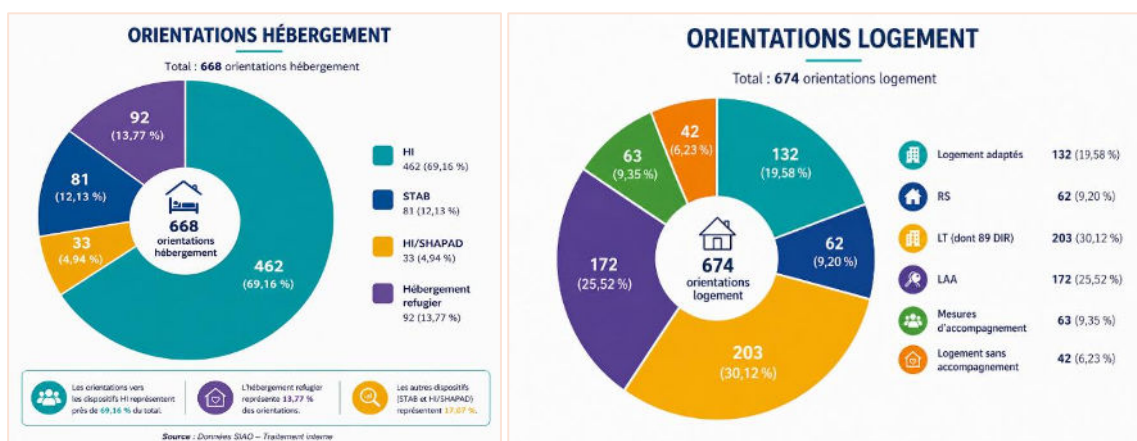
- La mise en place d'une convention DDETS- CAF-MSA-CPAM qui donne lieu à la création du poste de référent accès aux droits au sein du SIAO.
- L'engagement du SIAO-115 dans le Pack Nouveau Départ
- La signature d'une convention entre CDAD et le SIAO.
- L'engagement du SIAO dans le GCSM « Un chez soi d'abord Oise »

Le SIAO Insertion en chiffre

En 2025, la commission SIAO a traité **1 584 dossiers (1314 en 2024)**, dont 167 demandes de réorientation, ce qui témoigne d'une activité soutenue et d'un volume important de situations nécessitant un suivi et une évaluation approfondie.

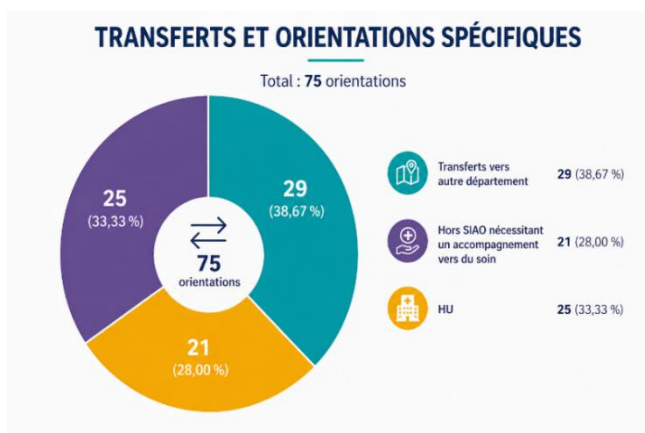
Sur les 1 417 dossiers reçus au cours de l'année 2025, **721 propositions d'orientation** ont pu être formulées, soit environ 50 % des situations traitées.

Parmi ces dossiers, 674 ont fait l'objet d'une décision favorable pour l'accès à un logement, soit près de 48 % des dossiers examinés. Ce résultat témoigne de l'engagement du SIAO et de l'ensemble de ses partenaires dans la mise en œuvre de la politique du Logement d'Abord, qui vise à favoriser l'accès direct et rapide au logement.



Au total, **431 ménages sont entrés en structure en 2025**. Ce chiffre reflète l'aboutissement concret du travail de coordination mené par le service, depuis l'instruction des dossiers jusqu'à la mobilisation des partenaires du logement et de l'hébergement.

Il convient également de noter que ces données n'intègrent pas 129 dossiers ayant fait l'objet d'une décision en 2024 mais ayant abouti à une réponse favorable en 2025, ce qui souligne le décalage temporel fréquent entre la décision d'orientation et la concrétisation effective d'une solution de logement.



Enfin, 27 dossiers ont nécessité une réorientation en raison de problèmes d'accessibilité liés au handicap. Cette donnée met en lumière les enjeux liés à l'adaptation du parc de logements aux besoins spécifiques de certains publics, et souligne l'importance de développer une offre plus accessible et adaptée.

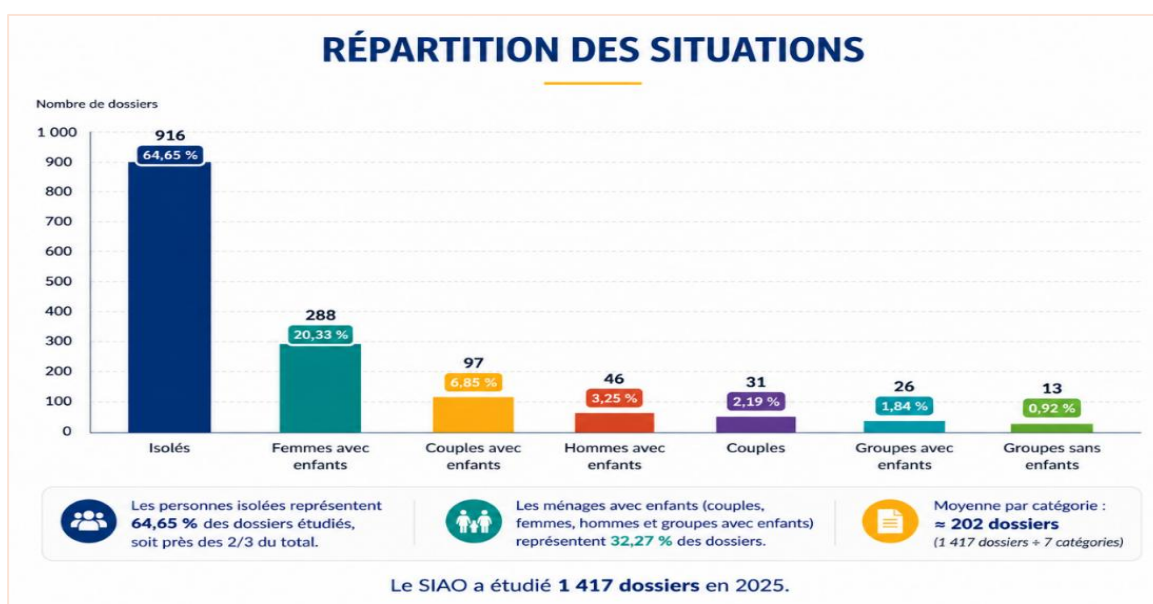
Sur un total de **1 417 dossiers étudiés**, la répartition des situations familiales met en évidence une prédominance des personnes isolées.

En effet, **915 personnes isolées** ont été recensées, dont **243 femmes** et **672 hommes**, confirmant une surreprésentation des hommes seuls dans les demandes.

Par ailleurs, les ménages en couple représentent une part plus limitée, avec **31 couples sans enfant** et **37 couples avec enfants**.

Les familles monoparentales constituent également une part significative des situations accompagnées, avec **286 femmes avec enfants** et **46 hommes avec enfants**, soulignant une forte proportion de mères isolées.

Enfin, des configurations plus spécifiques ont été identifiées, notamment **13 groupes sans enfant** et **26 groupes avec enfants**, correspondant à des situations de cohabitation ou de ménages élargis.



Les chiffres clés par missions

Les permanences SIAO

Sur la période observée, le dispositif a assuré **168 permanences**, réparties sur les sites de Beauvais, Creil, Compiègne ainsi que sur des permanences aux centres pénitentiaires de Liancourt et Beauvais. Cette organisation territoriale permet une couverture large et adaptée aux différents publics.

Au total, **1 390 ménages ont été inscrits**, représentant **1 954 personnes**, dont **530 enfants**. Cette proportion significative souligne la présence importante de ménages avec enfants et implique une prise en charge adaptée aux problématiques familiales.

Parmi les ménages inscrits, 856 se sont effectivement présentés, correspondant à 1 245 personnes accueillies, dont 335 enfants. Tandis que 514 ménages ne se sont pas présentés, soit un taux d'absentéisme de 37 %. Ce niveau d'absentéisme constitue un enjeu important en matière d'optimisation des créneaux de rendez-vous et d'adaptation des modalités de mobilisation des publics.

En termes d'accompagnement, **676 dossiers SIAO ont été constitués**, soit près de **79 %** des ménages accueillis, ce qui témoigne d'une bonne adéquation entre le public reçu et les missions du dispositif. Les

refus de constitution de dossier restent marginaux (17 ménages) et 9 ménages ont souhaité un temps de réflexion, illustrant globalement une bonne adhésion au dispositif.

Par ailleurs, 29 ménages disposaient déjà d'un dossier actif, tandis que 43 situations relevaient de dispositifs hors SIAO, confirmant le rôle de la plateforme comme point d'entrée et d'orientation. 21 dossiers ont été transférés vers d'autres SIAO, mettant en évidence des besoins de coordination interterritoriale.

Enfin, les situations de rupture de parcours restent limitées, avec **6 ménages partis sans attendre et 11 rendez-vous annulés en raison d'une orientation vers un autre dispositif**, ce qui peut toutefois interroger sur la qualité de l'orientation en amont.



Les orientations Hébergement-Logement

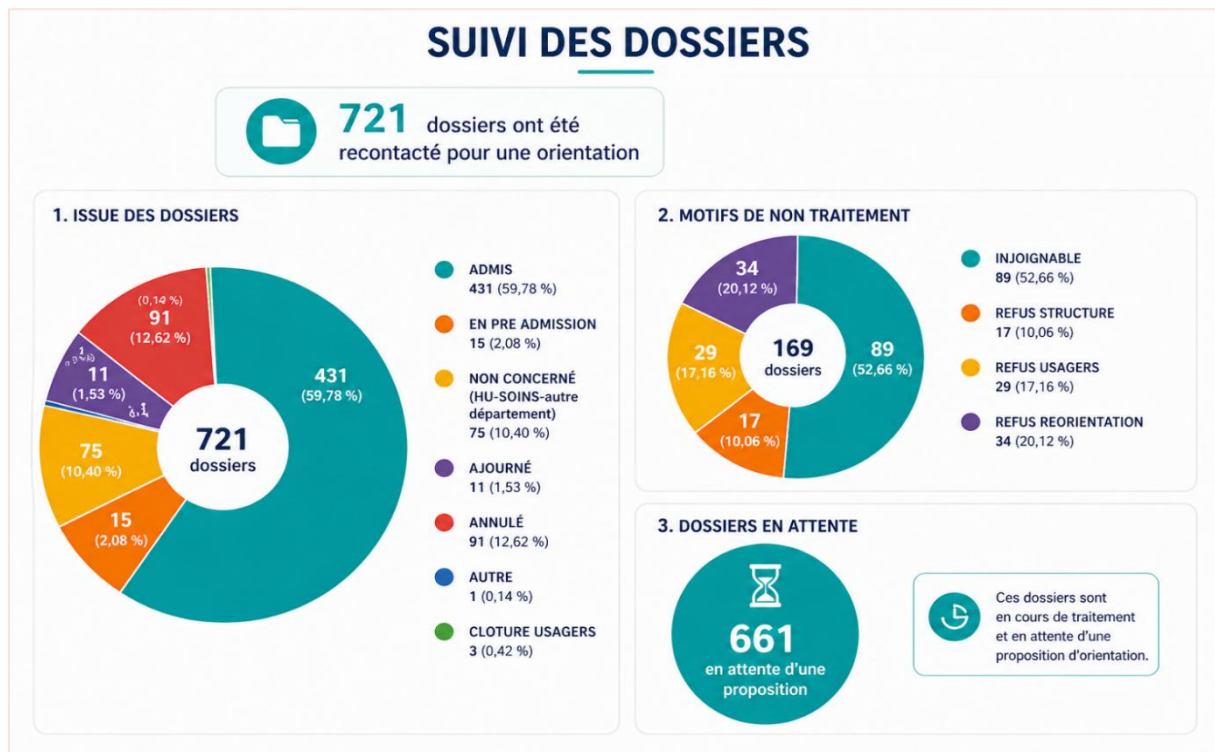
La chargée d'orientation au sein du SIAO assure une mission essentielle dans l'accompagnement des personnes en situation de précarité, en assurant leur accès aux dispositifs d'hébergement et de logement adapté.

Son rôle consiste à évaluer les situations sociales transmises par les partenaires du territoire, à analyser les besoins des ménages et à proposer une place en structure adaptée en fonction de l'urgence, de la vulnérabilité et des places disponibles au sein des structures d'accueil.

Dans ce cadre, la chargée d'orientation travaille en étroite collaboration avec les travailleurs sociaux, les structures d'hébergement, les associations partenaires ainsi que les acteurs institutionnels. Elle participe aux commissions d'attributions de TANDEM Immobilier et des Résidences sociales du département.

Ses missions principales comprennent :

- L'étude et le traitement des demandes ;
- L'évaluation des critères de priorisation ;
- La mobilisation des dispositifs adaptés ;
- Le suivi des orientations réalisées ;
- La mise à jour des outils de suivi et du logiciel SI-SIAO ;
- La participation aux échanges partenariaux et aux commissions d'attribution.



Le suivi des parcours

Les postes de référents de parcours ont été créés en mars 2025 avec pour objectif principal de **fluidifier le parcours des ménages** accueillis au sein du dispositif du secteur AHI (Accueil Hébergement Insertion). Cette création répond à un besoin identifié de coordination renforcée entre les différents acteurs et d'individualisation des accompagnements.

Leur rôle s'inscrit à l'interface entre les structures d'hébergement, les dispositifs d'accès au logement et les partenaires institutionnels, avec une attention particulière portée à la continuité des parcours et à la prévention des ruptures.

Activité dans le cadre du dispositif « Parcours Logement »

Dans le cadre du dispositif « Parcours Logement », **39 mesures d'AVDL** (Accompagnement Vers et Dans le Logement) d'une durée de 4 mois ont été mandatées, dont 9 sont encore en cours au moment du bilan.

- 2 ont été mises en œuvre à la demande du DALO, ce qui illustre une mobilisation encore limitée de ce levier spécifique, mais néanmoins présente dans les situations les plus prioritaires.

- 7 ménages ont accédé à un logement. Ce résultat témoigne de l'impact concret du dispositif, bien que le taux de relogement (environ 18 %) puisse être analysé au regard des tensions du marché locatif et des profils accompagnés.
- **23 mesures ont permis un maintien en structure.** Ce chiffre souligne que, pour une majorité de situations, l'accompagnement vise d'abord à stabiliser les ménages avant un accès au logement, ce qui constitue une étape essentielle dans les parcours.
- **22 mesures ont donné lieu à une évaluation orientant vers une procédure simplifiée,** traduisant un travail d'évaluation approfondi et une capacité à identifier les ménages prêts à accéder à un logement de manière plus autonome.

Travail avec les bailleurs et procédures simplifiées

Dans le cadre des réunions techniques bailleurs (RTB), **45 procédures simplifiées** ont été réalisées et **14 ménages ont été relogés**. Ce volume témoigne d'une dynamique partenariale active et d'une volonté de fluidifier l'accès au logement.

Les référentes de parcours ont également contribué à **développer des partenariats** structurants. Un projet est actuellement en cours autour de l'**aptitude au logement** et de la **prévention des ruptures de parcours pour les jeunes**. Ce projet est mené en collaboration avec l'EPIDE, le SAVA et le Home de l'Enfance.

Ce travail partenarial s'inscrit dans une logique de prévention, en complément des actions déjà menées sur les publics adultes et vise à : Mieux préparer les jeunes à l'accès au logement autonome, Anticiper les fragilités susceptibles d'entraîner des ruptures, Proposer des accompagnements adaptés en amont.



L'accès aux droits

L'activité de la référente accès aux droits illustre l'importance stratégique de la sécurisation des droits sociaux dans les parcours résidentiels. En facilitant l'ouverture ou la régularisation des droits CAF, MSA et CPAM, le service a permis à de nombreux ménages d'accéder à un hébergement, de se maintenir dans une structure ou de bénéficier d'un relogement. Ces interventions constituent un **levier essentiel pour fluidifier les parcours**, prévenir les ruptures et renforcer l'efficacité du dispositif SIAO, en cohérence avec les objectifs du **plan Logement d'Abord**.

En 2025, la référente accès aux droits a été sollicitée à **59 reprises**, principalement pour des problématiques liées **aux droits CAF** (48 sollicitations) et, dans une moindre mesure, **aux droits CPAM** (11 sollicitations).

Ses interventions ont permis de débloquent plusieurs situations administratives ayant un impact direct sur les parcours résidentiels des ménages. Ainsi, **16 procédures simplifiées** ont été engagées, facilitant notamment **5 entrées en structure**, dont **2 accès au logement**.

Par ailleurs, l'accompagnement de la référente a contribué au maintien de 16 ménages en structure, illustrant le rôle essentiel de la sécurisation des droits sociaux dans la stabilisation des parcours d'hébergement et d'accès au logement.

Dans le prolongement de ses missions, la référente a développé son action. En effet la signature d'une convention entre le SIAO et le CDAD de l'Oise, renforçant ainsi la coordination territoriale, l'information des partenaires et l'accompagnement juridique des ménages dans leurs démarches d'accès aux droits. Elle assure également le rôle de référente sectorielle dans le cadre du dispositif "Pack Nouveau Départ", en lien avec le 115.

RÉFÉRENTE ACCÈS AUX DROITS

BILAN D'ACTIVITÉ 2025



L'activité de la référente accès aux droits illustre l'importance stratégique de la sécurisation des droits sociaux dans les parcours résidentiels. En facilitant l'ouverture ou la régularisation des droits CAF et CPAM, le service a permis à de nombreux ménages d'accéder à un hébergement, de se maintenir dans une structure ou de bénéficier d'un relogement. Ces interventions constituent un levier essentiel pour fluidifier les parcours, prévenir les ruptures et renforcer l'efficacité du dispositif SIAO, en cohérence avec les objectifs du plan Logement d'Abord.

1. SOLLICITATIONS EN 2025



59

sollicitations
au total

- 48 sollicitations liées aux droits CAF
- 11 sollicitations liées aux droits CPAM

2. INTERVENTIONS ET RÉSULTATS



16

procédures
simplifiées
engagées



DONT :



5
entrées
en structure



2
accès
au logement



16

ménages
maintenus
en structure

3. PARTENARIATS ET DISPOSITIFS



Signature d'une convention entre le SIAO et le CDAD de l'Oise
Renforcement de la coordination territoriale, information des partenaires et accompagnement juridique des ménages.



Référente sectorielle du dispositif "Pack Nouveau Départ"
Mis en place en lien avec la CAF pour accompagner les ménages confrontés à des situations de violences conjugales, coordonner les actions partenaires et sécuriser l'accès aux droits et aux solutions d'hébergement adaptées.



Accompagnement des personnes âgées
Rencontres individualisées, évaluation de la situation et co-construction d'un projet de vie pour favoriser leur réorientation vers des solutions adaptées (résidences seniors, EHPAD).
Un travail essentiel pour un public vulnérable et précaire.

4. IMPACT SUR LES PARCOURS



Sécurisation des droits sociaux comme facteur clé pour stabiliser les ménages et favoriser leur évolution vers des solutions adaptées.



Prévention des ruptures de parcours et amélioration de la fluidité des trajectoires résidentielles.



Contribution directe aux objectifs du plan Logement d'Abord et à l'efficacité globale du dispositif SIAO.

5. À RETENIR



La sécurisation des droits sociaux est un pilier essentiel de l'accompagnement des ménages et un facteur clé de réussite du parcours logement.



Des **actions concrètes** qui font la différence dans les parcours de vie.



Un engagement quotidien au service des ménages, pour des parcours plus sécurisés et plus adaptés.

6. UNE MISSION EN CONSTANTE ÉVOLUTION



L'élargissement et la diversification des interventions de la référente contribuent de manière significative à la stabilisation des parcours résidentiels, à la prévention des ruptures et à l'efficacité globale du dispositif SIAO.



Une action essentielle, au cœur des parcours et des droits des personnes.

Agir sur les problématiques de santé

En 2025, l'Infirmière Référente Santé (IRS) du SIAO a été sollicitée pour **109 situations**.

Parmi ces interpellations, l'intervention de la référente santé a permis le maintien dans le lieu de vie pour 30 situations, ainsi que l'accès à une solution d'hébergement ou de logement pour 22 situations. Ainsi, **pour 52 situations, une rupture de parcours a pu être évitée**.

Initialement, ce poste avait été conçu pour lever les freins liés à la santé dans l'accès au logement. Cependant, les missions ont rapidement évolué afin de répondre aux besoins observés sur le territoire. L'intervention de l'IRS s'inscrit désormais à différentes étapes du parcours des personnes : accès et maintien dans les dispositifs d'hébergement et ou de logement adapté.

Le principal motif de saisine de l'IRS concerne le maintien et l'accès à un hébergement ou à un logement adapté, souvent en lien avec d'autres besoins identifiés tels que l'accès aux soins, la coordination des acteurs ou l'évaluation de la situation médico-sociale. Dans la majorité des situations, l'IRS a apporté une réponse en proposant une orientation via le SIAO ou vers un dispositif médico-social adapté.

Le 115 constitue le principal prescripteur, que ce soit par l'intermédiaire des écoutants ou des structures mobilisées dans le cadre de l'urgence (hébergement d'urgence, mises à l'abri, nuitées hôtelières). Les personnes accompagnées se trouvent donc majoritairement en situation d'hébergement précaire ou d'errance résidentielle.

Les interventions de l'IRS ont permis, dans de nombreuses situations, de faciliter l'accès aux soins ou l'orientation vers un lieu de vie plus adapté. Toutefois, certaines limites ont été observées :

- Pour près d'un quart des sollicitations, les travailleurs sociaux n'ont pas informés de l'évolution de la situation ;
- Près d'un quart des personnes concernées n'ont pas adhéré à l'accompagnement social et/ou médical proposé.

Par ailleurs, **12 % des situations ont été identifiées comme complexes**. Ces situations restent pour la plupart toujours actives, nécessitant une coordination renforcée et un suivi spécifique. Au début de l'année 2026, 11 dossiers demeurent actifs et plus de 20 situations sont en veille.

Dans ce cadre, l'IRS participe activement à plusieurs instances partenariales :

- Elle est membre permanente du **Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)** de Beauvais et souhaite intégrer d'autres CLSM du territoire lorsqu'ils seront pleinement opérationnels ;
- Elle participe aux **réunions du service PASS** – santé précarité du Centre hospitalier de Beauvais, où certaines situations complexes peuvent être évoquées, bien que ces échanges ne débouchent pas systématiquement sur une coordination formalisée ;
- Elle prend part aux réunions de **l'Association de Médiation Interculturelle sur le territoire de Compiègne** ;
- Elle contribue également au **réseau précarité-santé du Compiégnois**, porté par le SAMU Social et l'EPIDE.

RÉFÉRENTE SANTÉ

BILAN D'ACTIVITÉ 2025



En 2025, l'Infirmière Référént Santé du SIAO-115 a été sollicitée pour 109 situations. Son intervention a permis d'éviter une rupture de parcours pour 52 situations au total, en favorisant le maintien dans le lieu de vie ou l'accès à une solution d'hébergement ou de logement. Ses missions se sont adaptées aux besoins du territoire et s'inscrivent désormais à différentes étapes du parcours des personnes, y compris en dehors du droit commun.

1. CHIFFRES CLÉS 2025

109
situations
interpellées



Les interventions de l'IRS s'inscrivent désormais à différentes étapes du parcours : accès et maintien dans les dispositifs d'hébergement et/ou de logement adapté.

La file active comprend également des personnes situées en dehors du droit commun, nécessitant une coordination spécifique entre les dispositifs sociaux, médico-sociaux et sanitaires.

2. MOTIFS DE SAISINE ET RÉPONSES APPORTÉES



Le principal motif de saisine concerne le maintien et l'accès à un hébergement ou à un logement adapté, souvent en lien avec d'autres besoins : accès aux soins, coordination des acteurs, évaluation de la situation médico-sociale.

Dans la majorité des situations, l'IRS a apporté une réponse en proposant une orientation via le SIAO ou vers un dispositif médico-social adapté.



Le 115 est le principal prescripteur (écouteurs ou structures mobilisées dans le cadre de l'urgence : hébergement d'urgence, mises à l'abri, nuitées hôteliers). Les personnes accompagnées sont majoritairement en situation d'hébergement précaire ou d'errance résidentielle.

3. LIMITES OBSERVÉES



Près d'un quart des travailleurs sociaux sollicités n'ont pas donné suite aux propositions d'accompagnement de l'IRS.



Près d'un quart des personnes concernées n'ont pas adhéré à l'accompagnement social et/ou médical proposé.

SITUATIONS COMPLEXES



Ces situations restent pour la plupart toujours actives : 11 dossiers demeurent actifs au début de l'année 2026 et plus de 20 situations sont en veille.

4. CARACTÉRISTIQUES DES SITUATIONS COMPLEXES



Multiplicité des problématiques (sociales, sanitaires, psychiatriques, addictions).



Épuisement des équipes et des structures ayant déjà accompagné la personne.



Non-adhésion de la personne aux accompagnements proposés.



Gravité des troubles psychiatriques associés à des conduites addictives.



Ces situations nécessitent des espaces d'analyse et de coordination adaptés, afin de permettre une réponse collective et cohérente des acteurs du territoire.

5. PARTENARIATS ET COORDINATION TERRITORIALE



- Membre permanente du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) de Beauvais et souhaite intégrer d'autres CLSM du territoire lorsqu'ils seront pleinement opérationnels.
- Participation aux réunions du service PASS – santé précarité du Centre hospitalier de Beauvais : des situations complexes peuvent être évoquées, bien que ces échanges ne débouchent pas systématiquement sur une coordination formalisée.
- Participation aux réunions de l'AMI sur le territoire de Compiègne.
- Contribution au réseau précarité-santé du Compiégnois, porté par le SAMU Social et l'EPIDE.



Le territoire ne dispose pas encore d'une instance structurée dédiée à l'analyse et à la coordination des situations complexes. Un travail de réflexion est en cours avec le Centre Hospitalier Intercommunal (CHI) afin d'envisager la mise en place d'un dispositif de réponse adapté.

Malgré ces dynamiques partenariales, le territoire identifie aujourd'hui le besoin de développer une instance structurée dédiée à l'analyse et à la coordination des situations complexes. Dans cette perspective, un travail de réflexion est actuellement engagé avec le Centre Hospitalier Intercommunal (CHI) afin d'envisager la mise en place d'un dispositif de réponse adapté.

La prévention des expulsions

L'activité du référent prévention des expulsions met en évidence le besoin d'anticipation des ruptures de parcours résidentiels. Si certaines situations aboutissent encore à une expulsion effective, l'intervention du service et la mobilisation des partenaires permettent, dans plusieurs cas, de **rechercher des solutions d'hébergement ou de relogement et de limiter les conséquences sociales de la perte de logement**. Ces actions s'inscrivent pleinement dans les **orientations du Logement d'Abord**, qui visent à sécuriser les parcours résidentiels et à renforcer la prévention des expulsions sur le territoire.

En 2025, le référent prévention des expulsions a participé à **18 commissions de prévention des expulsions**.

Le SIAO a été **sollicité pour 43 situations**. Ces interventions ont notamment donné lieu à 7 visites à domicile et à la constitution de 7 dossiers SIAO. Dans certaines situations, l'accompagnement a permis la suspension de deux procédures d'expulsion par les bailleurs, le relogement d'un ménage au titre du DALO, ainsi que l'effacement des dettes locatives pour un ménage. Toutefois, 30 ménages n'ont pas donné suite aux sollicitations proposées.

Au cours de l'année, le service a également été présent lors de **15 expulsions effectives avec concours de la force publique**. Parmi ces situations, 3 ménages ont pu être orientés vers un hébergement d'urgence, dont 2 ont ensuite bénéficié d'une orientation via le SIAO volet insertion. Par ailleurs, 7 ménages avaient quitté les lieux avant l'intervention et 5 disposaient d'une solution personnelle.

Enfin, en décembre 2025, 10 ménages ont pu bénéficier d'un hébergement ou d'un relogement par le SIAO, illustrant l'importance du travail de coordination réalisé afin de limiter les ruptures de parcours résidentiels.

RÉFÉRENT PRÉVENTION DES EXPULSIONS

BILAN D'ACTIVITÉ 2025



L'activité du référent prévention des expulsions met en évidence le rôle central du SIAO dans l'anticipation et la gestion des ruptures de parcours résidentiels. Si certaines situations aboutissent encore à une expulsion effective, l'intervention du service et la mobilisation des partenaires permettent, dans plusieurs cas, de rechercher des solutions d'hébergement ou de relogement et de limiter les conséquences sociales de la perte de logement. Ces actions s'inscrivent pleinement dans les orientations du Logement d'Abord, qui visent à sécuriser les parcours résidentiels et à renforcer la prévention des expulsions sur le territoire.

1. COMMISSIONS DE PRÉVENTION DES EXPULSIONS



18

commissions
de prévention
des expulsions

La sous-préfecture de Compiègne n'a organisé que 3 CCAPEX en 2025, en raison du départ à la retraite des deux chargés de mission en charge de ce dispositif.



2. INTERVENTIONS ET ACTIONS MENÉES



43

situations
sollicitées



7 visites
à domicile



7 dossiers
SIAO constitués



RÉSULTATS POSITIFS OBTENUS

- Suspension de 2 procédures d'expulsion par les bailleurs
- Relogement d'1 ménage au titre du DALO
- Effacement des dettes locatives pour 1 ménage



30

ménages n'ont pas donné
suite aux sollicitations
proposées.

3. EXPULSIONS EFFECTIVES EN 2025



15

expulsions
effectives



3 ménages orientés
vers un hébergement
d'urgence
dont 2 ont ensuite bénéficié
d'une orientation via le SIAO
volet insertion



7 ménages avaient
quitté les lieux avant
l'intervention



5 ménages disposaient
d'une solution personnelle

4. ACCOMPAGNEMENT ET COORDINATION



Le travail de coordination avec les partenaires permet de rechercher des solutions adaptées, de limiter les conséquences sociales de la perte de logement et de prévenir les ruptures de parcours.



L'action du référent s'inscrit pleinement dans les objectifs du Logement d'Abord : sécuriser les parcours résidentiels et prévenir les expulsions.

5. RÉSULTATS EN FIN D'ANNÉE 2025



10

ménages ont pu bénéficier
d'un hébergement ou d'un
relogement par le SIAO
en décembre 2025.



Cette action illustre l'importance
du travail de coordination réalisé
afin de limiter les ruptures de
parcours résidentiels.



Malgré des expulsions encore constatées, la mobilisation du SIAO et des partenaires permet d'apporter des réponses concrètes, de réduire les impacts sociaux et d'agir en prévention des expulsions sur le territoire.

Perspectives et travaux du SIAO pour 2026

- **Renforcer sa participation et son implication dans les instances régionales de coordination et de pilotage** par sa participation **groupes de travail SIAO** menées par la FAS, s'inscrire **au Club SIAO**, mis en place par la DREETS et regroupant les SIAO de la région ainsi que les DDETS.
- Poursuivre **l'accompagnement des opérateurs AHI** et logement adapté, dans la mise en œuvre de la réforme de l'offre, de la tarification, la mise en œuvre et la formalisation de différents conventionnements (conventions tripartites, conventions avec les résidences sociales, convention avec le SPIP, etc.), afin de structurer les modalités de coopération et de sécuriser les engagements réciproques.
- Animer des formations régulières à destination des partenaires orienteurs sur l'utilisation du logiciel SI-SIAO, les objectifs de remplissage et saisie des évaluations flash et approfondies, portés par la DIHAL.
- **Poursuivre le travail engagé sur la fluidité des parcours vers le logement** en lien avec les bailleurs sociaux du territoire par une collaboration plus étroite notamment par une participation active aux réunions techniques bailleur et la systématisation du remplissage de l'outil SYPLO
- **Elaboration et signature d'une convention avec le Centre Hospitalier Intercommunal** visant à renforcer la coordination entre le secteur sanitaire et le secteur social. L'objectif est d'anticiper les sorties d'hospitalisation des personnes en situation de précarité, de fluidifier les orientations vers les dispositifs d'hébergement et de prévenir les ruptures de parcours.
- **Structurer les réponses pour les publics vieillissants.** L'objectif sera de consolider le repérage précoce des situations dans lesquelles l'orientation vers un dispositif plus adapté devient nécessaire.
- **Développer des actions autour de la prévention des expulsions locatives** afin d'inscrire les interventions dans une approche coordonnée et cohérente.
- **Développer son rôle d'observatoire social** notamment par deux premières enquêtes thématiques l'une portant sur « les femmes à la rue dans l'Oise » et l'autre consacrée à la santé qui a pour objectif de mieux appréhender l'impact des questions de santé sur les parcours résidentiels, notamment en identifiant dans quelle mesure elles constituent un frein à la fluidité des parcours, ainsi que les facteurs explicatifs associés. Les données recueillies permettront d'éclairer les besoins du territoire, d'identifier d'éventuels manques dans l'offre existante et d'alimenter la réflexion sur les réponses à développer.

Le dispositif hôtelier (DHU484)

L'année 2025 a été marquée par une évolution majeure du dispositif hôtelier, dans le cadre d'une commande de la DDETS visant à harmoniser l'offre d'hébergement hôtelier à l'échelle régionale.

Dans ce contexte, **le parc de 600 places d'hôtel historiquement gérées par l'ADARS a été reconfiguré pour atteindre 484 places d'hébergement d'urgence**, organisées selon un principe de mise à l'abri en séquences de 7 nuits renouvelables. Les 116 places restantes ont été redéployées vers deux autres opérateurs du territoire, dans une logique de répartition et de régulation de l'offre.

Elle a conduit à une réorganisation profonde du service, désormais structuré autour du dispositif « DHU 484 », impliquant une articulation renforcée entre les équipes du 115 et celles en charge du suivi des personnes hébergées. Le dernier trimestre, a ainsi été consacré à un travail approfondi de préparation de cette transformation. Les équipes se sont fortement mobilisées pour informer et accompagner les personnes hébergées ainsi que les gestionnaires hôteliers, afin de permettre une appropriation progressive de ce nouveau cadre de fonctionnement.

Sa mise en application effective est prévue à compter du 1er avril 2026, à l'issue de la période hivernale se terminant au 31 mars 2026.

Une activité hôtelière toujours fortement mobilisée en 2025

L'année 2025 confirme la place centrale du dispositif hôtelier dans la réponse apportée aux situations d'urgence sociale sur le territoire. Le volume de nuitées mobilisées tout au long de l'année témoigne d'une activité particulièrement soutenue, avec un niveau stable oscillant entre 17 000 et 19 000 nuitées mensuelles. Cette mobilisation constante illustre le rôle structurant de l'hébergement hôtelier dans la mise à l'abri des publics, dans un contexte de tension persistante sur les dispositifs d'hébergement. L'analyse des sorties met en évidence une orientation très majoritaire vers des dispositifs d'hébergement (hébergement d'urgence, insertion ou CHRS), avec 138 personnes concernées en 2025.

Ces données traduisent les difficultés d'accès au logement autonome et confirment un fonctionnement des parcours largement centré sur l'hébergement, avec des possibilités de sortie limitées vers des solutions durables. Par ailleurs, les données de fin d'année mettent en évidence une montée en charge progressive du dispositif DHU 484, avec plus de 440 personnes prises en charge mensuellement, en parallèle d'un maintien partiel du dispositif hôtelier existant. Cette coexistence des deux modèles en 2025 illustre une phase de transition, préalable à la mise en œuvre complète du nouveau fonctionnement à compter du 1er avril 2026.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

LE DISPOSITIF HÔTELIER DU 115 DE L'OISE

Une transformation structurelle au service de l'harmonisation régionale

L'année 2025 a marqué une évolution majeure du dispositif hôtelier dans le cadre d'une commande de la DDETS visant à harmoniser l'offre d'hébergement hôtelier à l'échelle régionale.



116 PLACES REDÉPLOYÉES

vers deux autres opérateurs du territoire dans une logique de répartition et de régulation de l'offre.

L'année 2025 a été consacrée à la préparation de cette transformation : réorganisation des équipes, articulation renforcée entre le 115 et le suivi hôtelier, accompagnement des hôteliers et information des personnes hébergées.

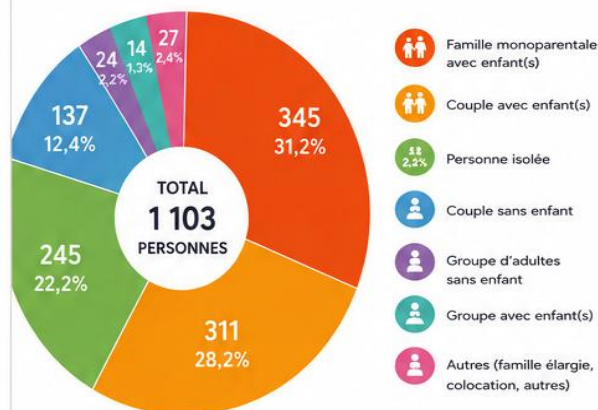
Le passage à des prises en charge de courte durée (7 nuits renouvelables) modifie en profondeur la relation d'accompagnement et impose une adaptation forte des pratiques professionnelles.

Dans ce contexte, le pôle réaffirme sa volonté de maintenir un accompagnement de qualité, respectueux des parcours et des situations individuelles, en veillant à garantir une prise en charge digne et adaptée aux besoins des personnes accueillies.



1

COMPOSITION FAMILIALE DES PERSONNES HÉBERGÉES EN 2025



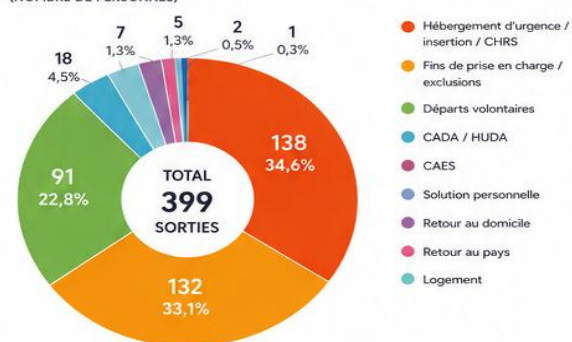
Les familles avec enfant(s) représentent près de 60 % des personnes hébergées en 2025 (31,2 % de familles monoparentales et 28,2 % de couples avec enfant(s)).

La forte proportion de familles confirme les besoins importants en mise à l'abri et en accompagnement social adapté, dans un contexte de tension persistante sur les solutions d'hébergement et de logement.

2

ACTIVITÉ ET PARCOURS EN 2025

DESTINATIONS DES SORTIES (NOMBRE DE PERSONNES)



Les sorties vers l'hébergement d'urgence ou d'insertion restent majoritaires et traduisent les difficultés persistantes de fluidification des parcours.



Les sorties vers le logement restent extrêmement marginales : seulement 1 personne concernée en 2025.



Le nombre important de fins de prise en charge illustre également les tensions croissantes autour de la régulation du dispositif et les conséquences des évolutions des politiques publiques en matière d'hébergement d'urgence.



3

MONTÉE EN CHARGE DU DHU 484

MOIS	PERSONNES ACCUEILLIES DHU 484	HÔTEL HISTORIQUE
Septembre 2025	447	132
Octobre 2025	441	135
Novembre 2025	461	130
Décembre 2025	463	140



Le dispositif DHU 484 connaît une montée en charge progressive, avec plus de 440 personnes prises en charge mensuellement, en parallèle d'un maintien partiel du dispositif hôtelier existant. Cette phase de transition se poursuivra jusqu'à la mise en œuvre complète du nouveau fonctionnement le 1^{er} avril 2026.

PERSPECTIVES 2026



MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE DU DHU 484 À COMPTER DU 1^{er} AVRIL 2026

- Mise en œuvre du fonctionnement en séquences de 7 nuits
- Maintien d'un accompagnement social de qualité malgré des temporalités plus courtes
- Suivi des situations les plus vulnérables pour éviter les ruptures de parcours
- Poursuite du travail autour des outils issus de la loi 2002-2
- Développement d'actions collectives et de projets favorisant la participation des personnes hébergées
- Renforcement des articulations avec les dispositifs de santé mentale, d'accès aux droits et d'aide alimentaire



Malgré un contexte budgétaire et social toujours tendu, le maintien du sens des missions, de la qualité de l'accompagnement et des conditions d'exercice des équipes restera un enjeu central pour l'année à venir.

4

Focus sur l'HU Périnatal

L'hébergement d'urgence Périnatal a ouvert ses portes en janvier 2024. Il accueille des femmes en fin de grossesse ou sortant de maternité qui n'ont aucune autre solution d'hébergement ou de logement.

Pendant un an l'HU périnatal disposait de 10 places, avec un taux d'occupation de 129.37 %. Les besoins en matière d'hébergement pour ce public spécifique ont amené la DDETS à augmenter les capacités d'accueil à 20 places à partir de janvier 2025. Depuis, le mi-temps de travailleur social détaché à ce dispositif a été transformé en un poste à temps plein dédié. Le taux d'occupation de 87,05% sur l'année 2025 ne reflète pas la réalité des besoins mais résulte des difficultés de captation d'un bien immobilier.

Les missions principales sont **l'hébergement, le soutien, l'accompagnement et l'orientation** et visent à offrir un soutien à la parentalité et à favoriser le bien-être des femmes et des enfants en situations précaires au-delà de la problématique du sans-abrisme.

Les 20 places sont réparties ainsi : **14 places à Beauvais** et **6 places à Nogent sur Oise**, en chambres individuelles.

Les objectifs de ce dispositif sont les suivants :

- **Héberger** : Offrir un lieu sécurisant pour les femmes enceintes et les jeunes mères avec leurs enfants en leur fournissant un environnement stable durant un temps défini.
- **Soutenir** : Leur apporter un soutien à la parentalité, dans les différentes démarches et leur permettre de surmonter les difficultés qu'elles peuvent rencontrer.
- **Accompagner** : Proposer un accompagnement social global pour favoriser leur autonomie, les aider à accéder aux ressources de secteur : juridiques, associatives, médicales en les orientant vers les services appropriés. Et enfin, travailler leur réorientation.

Un projet personnalisé est mis en place en fonction de leurs attentes et leurs besoins. Cet écrit sert à établir des objectifs à travailler pour la famille et pour le travailleur social d'être soutien dans sa réalisation et veiller à son déroulement.

Les femmes sont pour la plupart en situation irrégulière en France. Leur statut administratif est d'ailleurs une priorité dans leurs demandes d'accompagnement, elles s'inquiètent quotidiennement pour leur devenir.

Elles présentent des situations singulières, pour certaines il est plus aisé de les accompagner dans ce type de démarches alors que pour d'autres les situations restent bloquées et sans solutions.

La présence d'un éducateur spécialisé à temps plein, ainsi que des prises en charges de 6 mois renouvelables favorisent la mise en place de ce projet. Cela permet également, dans une certaine mesure de désengorger le nouveau Dispositif d'Hébergement d'Urgence 484 (DHU 484) qui propose désormais des prises en charge pour 7 nuits renouvelables. En effet, la présence de nourrissons est un critère de vulnérabilité qui induit un renouvellement systématique pendant une longue période au détriment du besoin de turn-over des places nécessaire pour répondre aux besoins d'hébergement toujours conséquents.



HU PÉRINATAL DE L'OISE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

Héberger, soutenir, accompagner

Ouvert en janvier 2024, l'HU Périnatal de l'Oise accueille des femmes en fin de grossesse ou sortant de maternité, seules ou avec leurs enfants, sans solution d'hébergement ni de logement.

Le dispositif propose un accompagnement global autour de la parentalité, de la santé, de l'accès aux droits et de l'orientation vers des solutions durables.



NOS OBJECTIFS

- **Héberger** : offrir un lieu sécurisant et stable dans un temps défini.
- **Soutenir** : soutenir la parentalité et accompagner dans les démarches.
- **Accompagner** : proposer un accompagnement social global et orienter vers les services adaptés.



CHIFFRES CLÉS 2025



20

PLACES
D'HÉBERGEMENT
contre 10 en 2024



27

ENTRÉES
en 2025



22

SORTIES
en 2025



87,05 %

TAUX D'OCCUPATION
en 2025



1

ÉDUCATEUR
SPÉCIALISÉ
à temps plein

LES TEMPS FORTS DU DISPOSITIF



01 ACTIVITÉ 2025

RÉPARTITION DES SORTIES EN 2025



Ces données témoignent d'un important travail d'accompagnement et d'orientation vers des dispositifs adaptés aux situations administratives et sociales des personnes accueillies.

02 LE DISPOSITIF EN 2025



RÉPARTITION DES PLACES

14 places à Beauvais
6 places à Nogent-sur-Oise



PUBLIC ACCOMPAGNÉ

Femmes enceintes ou sortant de maternité, seules ou avec leurs enfants. Situations souvent précaires et complexes.



DURÉE DES PRISES EN CHARGE

Prises en charge de 6 mois renouvelables permettant un accompagnement stabilisant et personnalisé.



Le dispositif contribue également à limiter la saturation du DHU 484 (7 nuits renouvelables), en offrant une continuité indispensable aux femmes en fin de grossesse et aux mères avec nourrissons.

03 ENJEUX 2025 ET PERSPECTIVES 2026

ENJEUX IDENTIFIÉS EN 2025



Précarité administrative et situations complexes



Besoins importants et en constante augmentation



Difficultés d'accès au logement et disponibilités limitées



Besoin de stabilité et de continuité pour les nourrissons et leurs mères



Coordination renforcée avec les partenaires médicaux, sociaux et administratifs



Le dispositif HU Périnatal s'inscrit aujourd'hui comme une réponse indispensable dans le paysage de l'urgence sociale du département, au croisement des enjeux d'hébergement, de santé, de protection de l'enfance et de soutien à la parentalité.

PERSPECTIVES 2026



Consolider les capacités d'accueil du dispositif



Améliorer la captation de logements adaptés



Renforcer les partenariats autour de la périnatalité et de la santé



Poursuivre le travail autour de l'accès aux droits et de la régularisation administrative



Maintenir un accompagnement global et stabilisant pour les femmes et les enfants accueillis



L'HU Périnatal de l'Oise poursuit son engagement auprès des femmes et de leurs enfants pour leur offrir un environnement sécurisant, un accompagnement humain et des perspectives d'avenir.



LE LIGO

En 2025, **3 961 personnes** ont été accueillies au sein du dispositif. Ce chiffre illustre l'importance du service rendu sur le territoire et confirme le rôle essentiel du Tiers Lieu dans la prise en charge des publics en situation de précarité.

Fréquentation et répartition des demandes

L'année a enregistré **3 961 accueils**, traduisant une fréquentation élevée sur le dispositif. En comparaison avec l'année 2024, une augmentation de 200 personnes est observée.

- **35 % – Accès à l'alimentation / repas**

Le dispositif a assuré tout au long de l'année une réponse aux besoins alimentaires des personnes accueillies. Ces actions permettent de répondre à l'urgence tout en maintenant un contact régulier avec les personnes les plus éloignées des dispositifs classiques. En effet, les personnes hébergées sur le secteur de Creil doivent se rendre à Mouy pour accéder au Resto Du Cœur. Cela engendre des frais de transport que peu d'hébergés peuvent payer.

- **25 % – Accès aux droits / démarches administratives**

Les équipes ont accompagné les personnes sur de nombreuses démarches. Cet accompagnement constitue un levier essentiel pour prévenir les ruptures de droits. Le Tiers Lieu est équipé de matériel informatique et d'une photocopieuse. Cet équipement reste un outil particulièrement apprécié par l'ensemble des accueillis.

- **25 % – Vie locale / lutte contre l'isolement**

Lutter contre l'isolement reste une mission centrale du dispositif et participent au bien-être des personnes accueillies et favorisent leur réinscription dans un environnement social.

- **15 % – Activités diverses / cours de FLE**

Les cours de Français sont proposées sur deux temps afin de répondre aux besoins des personnes hébergées. En effet, les intervenants sociaux proposent un temps d'alphabétisation de 1h30 chaque lundi. Le deuxième temps est proposé par Martine Rosenthal (FormaTrad) pour les personnes ayant déjà des bonnes notions de français et pouvant prétendre aux passages d'examens (A1, A2, B2).

Cette répartition montre que les besoins alimentaires restent la première porte d'entrée vers le dispositif. Pour de nombreuses personnes, l'accès à un repas constitue une nécessité immédiate mais également un premier contact avec les travailleurs sociaux.

À la vue de la demande observée par les intervenants sociaux, un repas est servi tous les jours depuis l'été 2025. Cela représente une trentaine de repas servis en moyenne jusqu'au 31 Décembre 2025. Le nombre de repas augmente davantage lors des périodes de vacances scolaires. En effet, la cantine scolaire est un moyen très soutenant dans l'alimentation des familles accueillies.

Les demandes liées à l'**accès aux droits** restent également très importantes. Les équipes accompagnent régulièrement les usagers dans leurs démarches administratives : ouverture ou renouvellement de droits sociaux, accès aux soins, régularisation de situations administratives ou encore orientation vers les partenaires compétents.

Par ailleurs, la part importante des sollicitations liées à la **vie locale et à la lutte contre l'isolement** met en lumière le besoin croissant de recréer du lien social. Pour de nombreuses personnes, le dispositif représente un espace sécurisant permettant de rompre l'isolement, de participer à des temps collectifs et de retrouver une dynamique sociale.

Enfin, les **activités diverses et cours de Français Langue Étrangère (FLE)** témoignent de la volonté des bénéficiaires de s'inscrire dans une démarche d'apprentissage et d'insertion.

Perspectives

Avec 3 961 personnes accueillies en 2025, le LIGO confirme plus que jamais son utilité sur le territoire.

Dans le contexte du passage au DHU 484, où les prises en charge deviennent plus courtes et les parcours plus instables, le tiers-lieu devient un véritable point de repère pour les personnes hébergées. Les publics du LIGO sont les mêmes que ceux du DHU : familles, personnes isolées, femmes victimes de violences, personnes en grande précarité.

Plus qu'un lieu d'aide alimentaire ou d'accompagnement administratif, le LIGO reste un espace de lien social, de respiration, d'écoute et de stabilité dans des parcours souvent très fragilisés.

C'est pourquoi nous souhaitons aujourd'hui développer cette dynamique sur d'autres territoires, notamment à Beauvais et Compiègne, afin de proposer des lieux ressources de proximité partout où les besoins existent.

LE LIGO continuera d'adapter ses réponses aux besoins du territoire afin de garantir un accompagnement digne et efficace des publics les plus fragiles.

RAPPORT D'ACTIVITE 2025

LE LIGO

UN TIERS-LIEU DE PROXIMITE AU SERVICE DES PARCOURS

INTRODUCTION

Au-delà de sa mission première d'accueil vers l'hébergement d'urgence, le LIGO poursuit son rôle d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et de mise en lien avec les services de droit commun.

L'objectif demeure inchangé : répondre aux besoins immédiats des personnes tout en favorisant leur autonomie et leur insertion sociale.

En 2025, 3 961 personnes

ont été accueillies au sein du dispositif. Ce chiffre illustre l'importance du service rendu sur le territoire en tant que confirmant lorsqu'il prie la prise en charge des publics en situation de précarité.



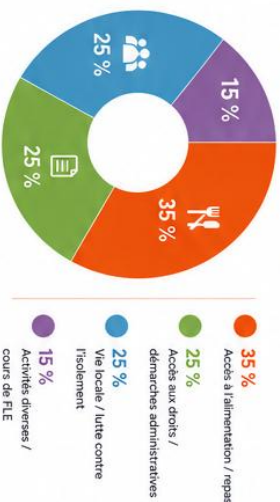
01

1. FRÉQUENTATION ET PROFIL DES DEMANDES

AFFLUENCE 2025

MOIS	ADULTES	ENFANTS	TOTAL
Janvier	203	68	271
Février	234	104	338
Mars	244	50	294
Avril	91	16	106
Mai	203	68	271
Juin	234	108	342
Juillet	266	218	484
Avril	157	210	367
Septembre	273	58	331
Octobre	268	134	402
Novembre	305	42	347
Décembre	308	122	430
TOTAL	2 786	1 175	3 961

RÉPARTITION DES DEMANDES



Les besoins alimentaires restent la première porte d'entrée vers le dispositif. Les demandes liées à l'accès aux droits demeurent très importantes. La part significative des sollicitations liées à la vie locale et à la lutte contre l'isolement met en lumière le besoin croissant de recourir au lien social. Enfin, les activités et cours de FLE témoignent de la volonté des bénéficiaires de s'inscrire dans une démarche d'apprentissage et d'insertion.

02

2. LES ACTIONS MENÉES EN 2025

ACCÈS À L'ALIMENTATION

- Distribution de repas
- Aide alimentaire ponctuelle
- Distribution de produits alimentaires (fruits, légumes récupérés sur les marchés de Creil)

Ces actions répondent à l'urgence tout en maintenant un contact régulier avec les personnes les plus éloignées des dispositifs classiques.

ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF ET ACCÈS AUX DROITS

- Renouvellement de documents administratifs
- Démarches de santé
- Accès au logement
- Orientations vers les services spécialisés

Le Tiers Lieu est équipé de matériel informatique et d'une photocopieuse, outils très appréciés des accueillis.

LIEN SOCIAL ET VIE LOCALE

- Temps d'échange
- Activités conviviales
- Accompagnement vers les services de proximité
- Soutien relationnel

Ces actions permettent de lutter contre l'isolement et favorisent le bien-être et la réinsertion sociale des personnes.

ACTIVITÉS ET APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS

- Alphabétisation (1h30 chaque lundi avec les intervenants sociaux)
- Cours FLE avec Format trad (préparation aux examens (A1, A2, B2))

Ces actions favorisent l'autonomie, la confiance en soi et l'inclusion sociale et professionnelle.

65 CONTRATS DE BÉNÉVOLAT SIGNÉS EN 2025

Des personnes accueillies impliquées dans la vie du tiers-lieu et valorisant leurs compétences.

LE VESTO (vestiaire solidaire)

BRICOLAGE (fabrication et rénovation de meubles)

CUISINE (fabrication et distribution de repas)

ATELIER BIEN-ÊTRE (coiffeur esthétique)

RAMASSE DE LÉGUMES / FRUITS SUR LES MARCHÉS DE CREIL

Distribution aux hébergés. Jus de fruits réalisés et vendus et donnés au Samu Social.

03

3. ENJEUX RENCONTRÉS EN 2025

Augmentation des situations de grande précarité

Complexification des situations administratives

Besoins croissants en accompagnement social individualisé

Problématiques de santé mentale et d'isolement renforcées

Aux nouvelles organisations du 115

Les équipes ont du adapter leurs pratiques afin de répondre au mieux à ces situations souvent complexes.

PERSPECTIVES 2026

Renforcer l'accès aux droits

Développer les partenariats locaux

Maintenir une réponse alimentaire adaptée

Poursuivre les actions de lutte contre l'isolement

Développer les actions favorisant l'autonomie des personnes accueillies

Acquiescer un véhicule (pouvoir transporter une plus grande capacité de produits alimentaires/vestimentaire)

Le TIERS LIEU LE LIGO continuera d'adapter ses réponses aux besoins du territoire afin de garantir un accompagnement digne et efficace des publics les plus fragiles.

CONCLUSION

Avec 3 961 personnes accueillies en 2025, le dispositif confirme son rôle incontournable dans la réponse à l'urgence sociale sur le territoire de l'Oise. Au-delà des chiffres, ce rapport met en lumière l'importance d'un accompagnement global, humain et de proximité, permettant de répondre à des besoins essentiels tout en favorisant l'inclusion sociale des personnes accueillies.

04

Les psychologues du SIAO-115

Ce rapport d'activité présente de manière synthétique et qualitative l'activité menée en 2025 par les psychologues du SIAO-115, en mettant en valeur les données chiffrées, la diversité des interventions et les enjeux identifiés sur le territoire.

Cadre d'intervention et missions

Les psychologues du SIAO-115 interviennent auprès de personnes en situation de grande précarité sociale, présentant des troubles psychiques et/ou une souffrance psychique.

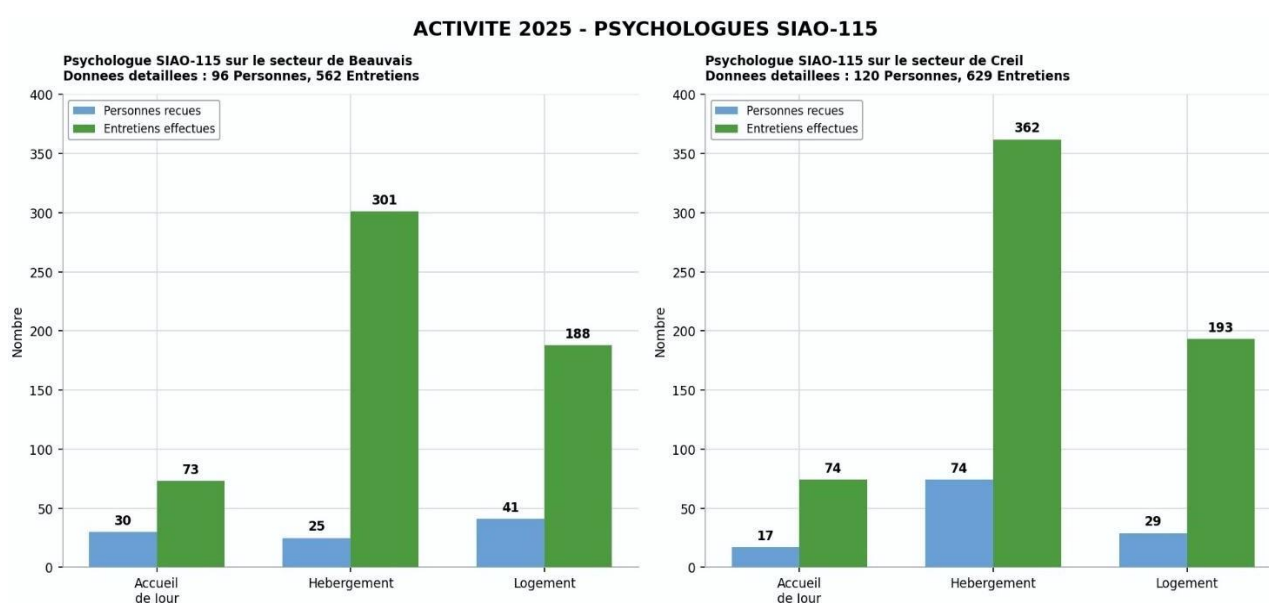
Elles exercent sur l'ensemble du département de l'Oise (secteur de Beauvais, Creil et Compiègne-Noyon) dans le cadre des dispositifs AHI (3 ETP pour 4 psychologues dont 1 poste en cours de recrutement en 2025) et DNA (1 ETP), par mise à disposition de leur temps de travail auprès des structures partenaires du SIAO-115: Adars, Adoma, Coallia, France Terre d'asile, Emmaüs, Samu social, Entr'elles, Fondation Diaconesse de Reuil, Secours catholique, Les Compagnons des Marais, CCAS, CPCV, Accueil & Promotion.

Leur mission principale est de favoriser l'accès au soin psychique de publics souvent éloignés des dispositifs de droit commun, dans une démarche d'« aller-vers », au plus près des lieux de vie.

Elles sont présentes au sein de structures d'hébergement, d'accueil de jour et de logement : dispositifs hôteliers, CHRS, HU, CADA, HUDA, pensions de famille, résidences sociales, accueils de jour, dispositifs femmes victimes de violences, dispositif périnatal, etc.

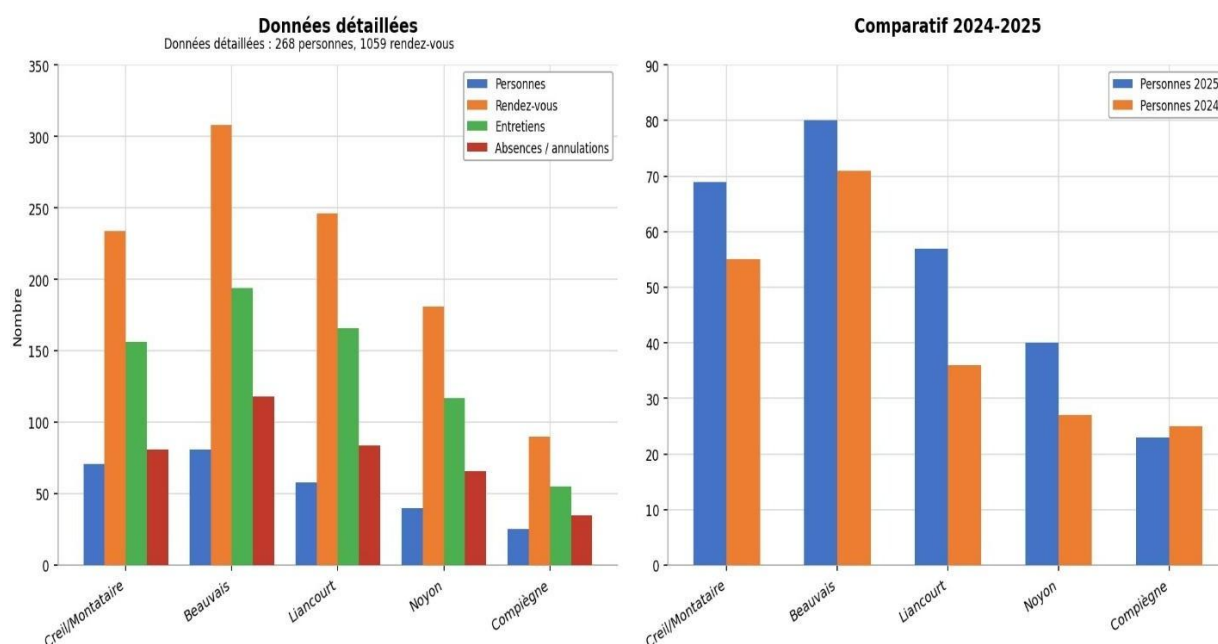
Activité clinique individuelle – Données clés

En 2025, l'activité clinique individuelle a été particulièrement soutenue : 484 personnes ont été accompagnées, dont 362 nouvelles demandes, représentant 1842 entretiens individuels réalisés malgré 708 rendez-vous non honorés. Ces accompagnements ont eu lieu de manière régulière ou ponctuelle, selon les besoins des personnes accompagnées.



L'activité 2025 du psychologue SIAO-115 (1 ETP) pour les demandeurs d'asile hébergés sur le secteur de l'Oise, par ville :

Activité 2025 - Psychologue SIAO-115 pour les demandeurs d'asile

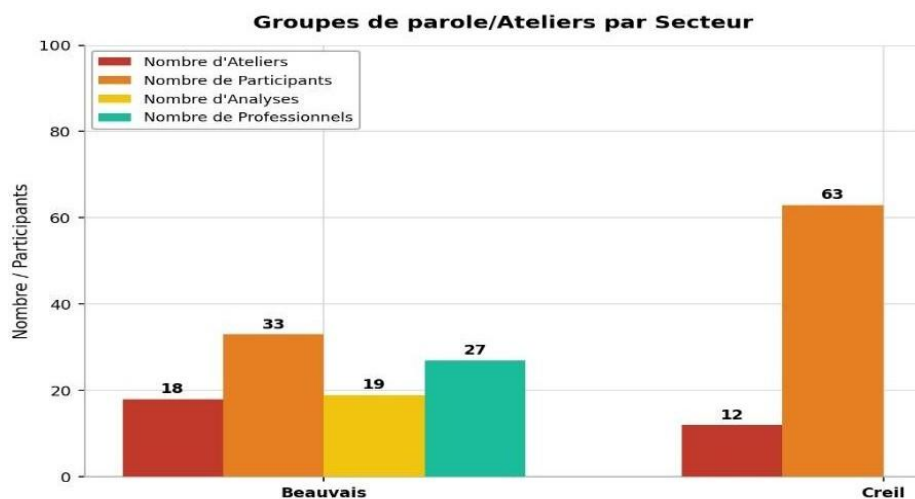


Ces entretiens constituent des espaces essentiels d'écoute, d'étayage et d'élaboration psychique. La prise en charge peut s'inscrire dans la durée, notamment en raison des délais importants d'accès aux soins spécialisés (CMP, psychiatrie) observés sur le territoire.

Au-delà des entretiens, le travail des psychologues comprend également des temps cliniques informels et de la supervision mensuelle, la rédaction d'écrits professionnels et un travail de coordination partenariale ainsi que des temps de réflexion indispensables à la qualité de l'accompagnement.

Actions collectives et travail de groupe

En complément du suivi individuel, 30 ateliers collectifs ont été proposés en 2025, bénéficiant à 96 personnes. Ces ateliers ont mobilisé différents médiateurs : écriture, théâtre, arts plastiques, musique, crochet, photolangage et groupes de parole notamment sur l'addiction.



Les actions collectives visent à favoriser l'expression, le lien social et le mieux-être, en tenant compte des capacités et des besoins des publics accueillis.

En 2025, 19 séances d'analyse de la pratique professionnelle ont été animées auprès de différents groupes, concernant 27 professionnels.

Travail institutionnel et partenarial

Les psychologues du SIAO-115 contribuent à analyser les pratiques professionnelles auprès des professionnels et participent aussi à la dynamique institutionnelle des structures partenaires : La Nouvelle Forge, Adoma, Coallia, Emmaüs, Samu social, Entr'elles, Fondation Diaconesse de Reully, Secours catholique, Les Compagnons des Marais, CCAS, CPCV, Accueil & Promotion.

Elles participent également à des réunions d'équipe, de synthèse et partenariales (en 2025, 2 réunions de sensibilisation sur la thématique de la fin de vie et le syndrome de Diogène), contribuant ainsi au soutien des équipes et à l'amélioration des accompagnements proposés.

Les psychologues participent activement à l'*orientation* des personnes reçues, en fonction de leurs besoins, vers : le secteur hospitalier (service des urgences psychiatriques UAU, au CMP, CMPP, CAMS, les équipes de liaison en soins d'addictologies ou l'équipe mobile de psychiatrie EMPPSM) mais aussi vers les professionnels de santé libéraux (médecins traitants, psychiatres ou psychologues, psychanalystes) ou elles orientent vers le secteur associatif (CIDFF, France victimes 60, UDAF, UTAGEP, SATO, ANPAA, OPHS, Trivia, Centre Minkowska, Centre Primo Levi ou vers une autre collègue en cas de changement du secteur) ou vers des lieux d'accueil parents-enfants (La bulle, UTAGEP).

Notons qu'en 2025, comme pour l'année précédente, nous avons rencontré des difficultés d'orientation vers le secteur psychiatrique (en cause une pénurie territoriale des médecins avec une absence de psychiatre pour le secteur de Beauvais ou l'absence de place en urgence psychiatrique à Creil mais aussi une difficulté dans la prise en charge des personnes marginalisées et/ou ne parlant pas notre langue). Cela engendre des difficultés dans la prise en charge des personnes (temps d'attente considérables), l'obtention d'un diagnostic et donc d'un traitement adéquat ou d'un renouvellement ce qui a des répercussions sur le suivi psychologique avec une aggravation des troubles.

Pour proposer un suivi de qualité les psychologues du SIAO-115 bénéficient d'une supervision collective mensuelle et d'un temps d'approfondissement individuel dans le cadre de leur Formation, Information, Recherche mais aussi de l'approfondissement de leurs connaissances. En 2025, 3 psychologues ont suivi la formation d'Adric : *Accueillir et accompagner des femmes migrantes primo-arrivantes face aux discriminations* et violence, mais aussi la formation Primo Levi *Traumatismes : l'enfant et ses parents* et celle de EPFCL intitulée *La logique de la psychanalyse* mais aussi la formation *Sauveteur Secouriste du Travail*.



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

LES PSYCHOLOGUES DU SIAO-115

Aller-vers, écoute clinique et soutien des parcours

Les psychologues du SIAO-115 interviennent auprès de personnes en situation de grande précarité sociale, présentant des troubles psychiques et/ou une souffrance psychique. Elles exercent dans une démarche d'aller-vers, au plus près des lieux de vie.



4 PSYCHOLOGUES MOBILISÉS

- 3 ETP AHI
- 1 ETP DNA
- 1 poste en recrutement en 2025



SECTEURS D'INTERVENTION

BEAUVAIS
CREIL
COMPIÈGNE / NOYON

DISPOSITIFS DNA SUR L'ENSEMBLE DE L'OISE

STRUCTURES PARTENAIRES

ADARS - ADOMA - COALLIA - FRANCE TERRE D'ASILE - EMMAÛS - SAMU SOCIAL
ENTR'ELLES - FONDATION DIACONESSE DE REUILLY - SECOURS CATHOLIQUE
LES COMPAGNONS DES MARAIS - CCAS - CPCV - ACCUEIL & PROMOTION

01

2. ACTIVITÉ CLINIQUE INDIVIDUELLE – DONNÉES CLÉS



484
PERSONNES
ACCOMPAGNÉES



362
NOUVELLES
DEMANDES

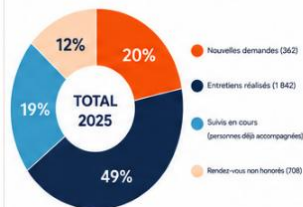


1 842
ENTRETIENS
INDIVIDUELS RÉALISÉS



708
RENDEZ-VOUS
NON HONORÉS

RÉPARTITION DE L'ACTIVITÉ 2025



Les entretiens constituent des espaces essentiels d'écoute, d'étayage et d'élaboration psychique.

La prise en charge peut s'inscrire dans la durée, notamment en raison des délais importants d'accès aux soins spécialisés (CMP, psychiatrie) observés sur le territoire.

RÉPARTITION DES MOYENS EN 2025

BEAUVAIS
1 ETP à 0,40 % et
1 ETP à 0,60 %
en arrêt maladie
de 3 mois en 2025

CREIL
1 ETP psychologue

COMPIÈGNE / NOYON
Absence d'un(e) psychologue
à temps complet sur le secteur
en 2025 (en cours de recrutement).

02

3. ACTIONS COLLECTIVES ET TRAVAIL DE GROUPE



30
ATELIERS
COLLECTIFS
RÉALISÉS EN 2025



96
PERSONNES
BÉNÉFICIAIRES



19
SÉANCES D'ANALYSE
DE LA PRATIQUE
PROFESSIONNELLE



27
PROFESSIONNELS
CONCERNÉS



Les actions collectives visent à favoriser l'expression, le lien social et le mieux-être, en tenant compte des capacités et des besoins des publics accueillis.



Les analyses de pratiques permettent de soutenir les équipes, d'échanger sur les situations et de renforcer les compétences professionnelles.

ATELIERS COLLECTIFS PROPOSÉS



ÉCRITURE



THÉÂTRE



ARTS
PLASTIQUES



MUSIQUE



CROCHET



PHOTOLANGAGE



GROUPE
DE PAROLE



Thématique
addiction



03

Enjeux et perspectives

En 2025, nous identifions un enjeu de santé publique : la saturation des dispositifs de soins spécialisés continue de s'aggraver avec un allongement des délais d'attente.

Malgré cette contrainte, l'activité des psychologues du SIAO-115 demeure essentielle pour garantir un accès effectif au soin psychique des publics en grande précarité et soutenir le parcours d'insertion des personnes accompagnées.

REGARDS CLINIQUES DES PSYCHOLOGUES DU SIAO-115

Quand l'urgence héberge les corps mais fragilise les esprits : Les répercussions psychiques sur les personnes réfugiés

Dans le cadre de leurs missions au SIAO-115, les psychologues interviennent auprès du public hébergé à l'hôtel : personnes migrantes, femmes victimes de violences conjugales, sortant de prostitution.

L'année 2025 a été marquée par l'annonce d'un changement dans le protocole d'hébergement qui passe d'un hébergement continu à l'hôtel en l'attente d'une sortie vers un autre lieu de vie (centre d'hébergement, logement, ...) à un hébergement sur 7 jours, possiblement renouvelable une fois et nécessitant, lorsqu'aucune solution autre que l'hôtel n'est possible, un changement de chambre, voire d'hôtel sans que cela prenne un autre sens que le changement en tant que tel.

Une annonce qui réveille les traumatismes

L'annonce de ce protocole sur des temps collectifs a motivé des réactions. Des discours empreint d'angoisse, de panique, de colère, d'inquiétudes, un sentiment d'insécurité et surtout de perte de sens. En effet motivés par l'angoisse, nombreux sont ceux qui cherchaient à trouver un sens dans cette décision. S'en est suivis beaucoup d'interrogation sur leurs

Une chambre d'hôtel ne constitue pas des conditions de vie dignes et soutenables à long terme, au contraire la discontinuité temporelle comme spatiale et le manque de solution constituent des causes d'angoisse et de stress puisqu'ils n'offrent aucune possibilité de repos mental. Un véritable clivage est ainsi orchestré : le corps est à l'abri mais l'esprit toujours en veille.

conditions de vie. Beaucoup sont ceux qui se sont remémorés, le départ de leur pays d'origine et le contexte de rupture, parfois de violence de leur arrivée en France, ainsi que leur vécu à la rue et leurs premiers appels au 115.

Cette annonce, traumatique, est venue réveiller des traumatismes passés. En d'autres termes, les échos du passé s'immissent dans le présent.

Une errance psychique

La personne traumatisée n'a parfois plus la capacité de mettre en mots ses maux car le trauma sidère l'appareil psychique, il y a effraction.

C'est le cas pour cette dame hébergée à hôtels, qui lors d'un entretien clinique suivant l'annonce, dans l'incompréhension, s'épuisait dans un sentiment d'insécurité et d'injustice.

Elle a mis fin à un suivi de plus d'un an, souhaitant ne plus parler. Les mots perdent leur symbolique, et la personne ne parvient plus à se représenter. Dans cette situation où les personnes donnent leur priorité aux besoins primaires (manger, dormir) les personnes n'ont plus de temps pour un travail personnel.

À une errance physique s'additionne une errance psychique.

“ Une dimension de surexposition des corps et d’atteinte de l’intimité qui a prévalu dans les violences qui ont précédés l’exil ou qui ont jalonné le parcours migratoire » ”.

Une mise à l’abri paradoxale

La mise à l’abri paradoxale produite par les hébergements d’urgence 7 jours est susceptible d’influer sur les troubles psychiques des personnes hébergées en convoquant de nouveau « une dimension de surexposition des corps et d’atteinte de l’intimité qui a prévalu dans les

violences qui ont précédés l’exil ou qui ont jalonné le parcours migratoire » *Migrations et développement. Enjeux politique vol 40 N°1/2024*

Les enfants : des répercussions silencieuses

Si l’annonce du basculement des places hôtels en place HU affecte mentalement les adultes ce n’est pas sans conséquence sur les enfants. Les premières acquisitions sociales, émotionnelles et cognitives de l’enfant sont étroitement liées aux liens d’attachement stable et rassurants qu’ils développent avec ses parents. Si ces derniers sont affectés par l’annonce de cette bascule, cela risquera fragiliser les interactions avec leurs enfants.

L’absence d’hébergement fixe affecte le développement des enfants tant dans la sphère familiale, que scolaire et sociale. Des répercussions qui altèrent les relations aux autres, l’estime de soi, le sommeil, l’alimentation, les résultats scolaires. Cela pourrait entraîner des troubles de l’anxiété, des troubles de l’humeur, ou encore des troubles du comportement. Il est essentiel que le lieu de vie des enfants remplisse son rôle de protection et de structuration.

“ QUAND LE TRAVAIL SOCIAL PERD SES REPÈRES ”.

Une souffrance éthique chez les professionnels

Dans le cadre des groupes d’analyse des pratiques menés auprès des travailleurs sociaux du dispositifs hôteliers, l’annonce et la mise en œuvre des contrats d’hébergement en 7 jours ont constitué un point de rupture majeur.

Ce changement de protocole est venu profondément bousculer leurs repères professionnels, tant dans l’exercice de leurs missions que dans le sens qu’ils attribuent à leur travail.

Traditionnellement inscrits dans une temporalité permettant un accompagnement, même minimal,

les travailleurs sociaux se retrouvent désormais confrontés à une logique de discontinuité qui entrave la possibilité même de créer du lien.

La répétition des remises à la rue, des changements de lieux, et l’absence de perspectives stables viennent mettre à mal la construction d’une relation de confiance avec les personnes accompagnées. Or, cette relation constitue un levier essentiel du travail social. Sa fragilisation, voire son impossibilité, génère chez les professionnels un sentiment d’impuissance et de perte d’efficacité.

Entre valeurs professionnelles et contraintes institutionnelles

Les espaces de parole ont permis de mettre en évidence une souffrance éthique importante. Les travailleurs sociaux expriment un conflit interne entre les valeurs qui fondent leur engagement (accueil inconditionnel, continuité de l'accompagnement...) et les contraintes institutionnelles qui leur sont imposées.

Ce décalage peut engendrer un vécu de dissonance, dans la mesure où ils peuvent avoir le sentiment d'être instrumentalisés dans un dispositif qui va à l'encontre du sens même de leur métier.

Par ailleurs, cette nouvelle organisation induit une forme d'urgence permanente, où la gestion des situations prime sur leur élaboration. Le travail se centre davantage sur la réponse immédiate aux besoins primaires (mise à l'abri,

se nourrir) au détriment d'un accompagnement global (démarche administrative, accompagnement éducatif).

Cette réduction du champ d'intervention participe à une perte de sens, les professionnels ne pouvant plus se projeter dans un travail d'inscription dans la durée.

À cela s'ajoute une charge émotionnelle accrue, liée à l'exposition répétée à la détresse des personnes, sans possibilité de proposer des solutions durables. Ainsi, il apparaît essentiel de soutenir ces professionnels, en leur offrant des espaces d'élaboration tels que les groupes d'analyse des pratiques, afin de restaurer du sens.

Conclusion générale

L'année 2025 aura profondément marqué le SIAO et notre secteur de manière générale.

Elle aura été une année de transformations, de réorganisations, de tensions fortes, mais aussi une année d'engagement collectif et de maintien du sens dans un contexte de fragilisation croissante des publics accompagnés comme des professionnels.

Jamais peut-être les contradictions de l'urgence sociale n'auront été aussi visibles.

D'un côté, une augmentation constante des besoins, des parcours de plus en plus complexes, des vulnérabilités psychiques et sociales qui s'aggravent, de l'autre, des dispositifs saturés, des temporalités d'accompagnement qui se réduisent et des marges de manœuvre institutionnelles de plus en plus contraintes.

Dans ce contexte, les équipes ont continué à assurer, chaque jour, une mission essentielle de service public : écouter, évaluer, orienter, protéger, coordonner et maintenir autant que possible une continuité de parcours pour les personnes les plus vulnérables du territoire.

2025 aura également mis en lumière une réalité devenue incontournable : les problématiques d'hébergement ne peuvent plus être pensées indépendamment des questions de santé mentale, d'accès aux droits, de précarité administrative, de violences subies ou de ruptures sociales profondes.

À travers le travail des équipes, des partenaires et des psychologues du SIAO, ce rapport rappelle que derrière chaque demande d'hébergement se trouvent des trajectoires de vie souvent marquées par l'exil, les violences, la rue, la maladie, l'isolement ou la perte de repères.

La transformation du dispositif hôtelier en DHU 484 constitue à ce titre un tournant majeur. Elle interroge profondément les pratiques professionnelles, le rapport au temps, à la stabilité et à l'accompagnement social. Elle vient aussi rappeler les limites structurelles d'un système d'urgence sociale sous tension permanente.

Pour autant, malgré les inquiétudes, les incertitudes et la fatigue exprimées par les professionnels, les équipes ont continué à porter une ambition forte : préserver une réponse digne, humaine et respectueuse des personnes accompagnées.

Le SIAO poursuivra en 2026 son travail aux côtés des services de l'État, des collectivités, des bailleurs, des acteurs sanitaires, sociaux et associatifs du territoire. Parce qu'au-delà des dispositifs, des chiffres et des contraintes, la question posée reste profondément humaine : Comment continuer collectivement à garantir une place, une protection et une dignité à celles et ceux qui en sont le plus privés.

C'est probablement là l'enjeu central des années à venir : Réussir à maintenir du lien, de l'écoute et du sens dans un contexte d'intensification continue de l'urgence sociale.